



ANNEXES

- Annexe 1 Diagnostic partagé
- Annexe 2 Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire
- Annexe 2 bis Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire
- Annexe 3 Plan d'actions 2024/2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés
- Annexe 4 Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
- Annexe 5 Évaluation
- Annexe 6 Décision du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2024



ANNEXE 1 – Diagnostic partagé / Portrait de territoire

Cf. Synthèse du diagnostic dans le document cadre

Dans le cadre de la Ctg (et des démarches structurantes liées) de nombreux diagnostics mêlant approche quantitatives et qualitatives ont permis de consolider l'analyse des besoins sociaux des Dijonnais et ont contribué à l'identification des axes stratégiques structurant le projet du territoire et le plan d'actions liés.

Ci-dessous quelques références consultables en open data via différents liens

<https://www.dijon.fr/dijon-a-votre-service/solidarite-sante/outils-de-connaissance-des-realites-sociales/>

- **Analyse des besoins sociaux- Portrait social de Dijon _ Février 2024**
201 pages



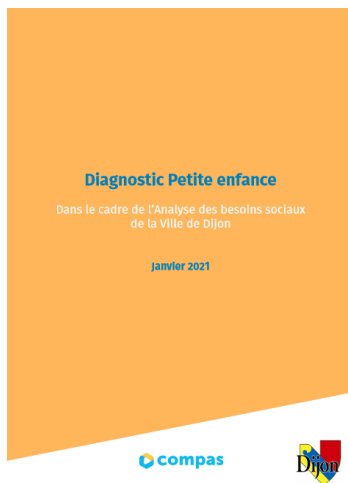
- **Diagnostic Famille, enfance, adolescence, CTG_ Janvier 2023**
55 pages



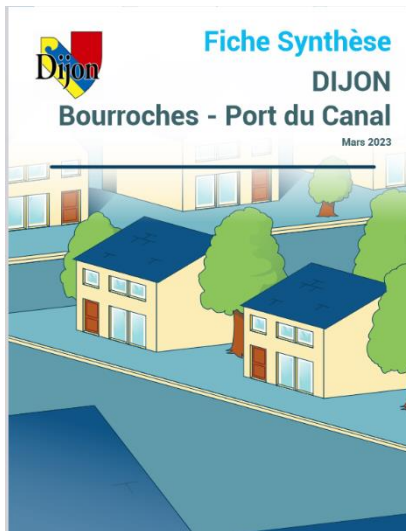
● **Diagnostic Jeunesse, CTG _ Janvier 2023**
40 pages



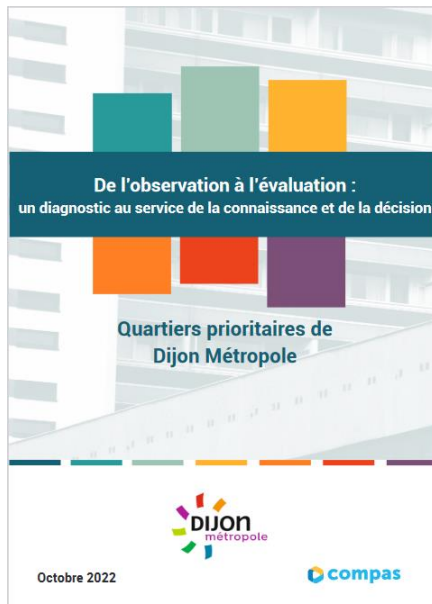
● **Diagnostic Petite enfance _ Janvier 2021**
101 pages



- 9 portraits/fiches de synthèse des quartiers dijonnais _ Mars 2023
14 pages par portrait



- Diagnostic des quartiers prioritaires des quartiers de Dijon Métropole _
Octobre 2022
195 pages



Génération Dijon - Le projet de la ville pour les enfants et les jeunes de la naissance à 25 ans

24 pages



<https://www.dijon.fr/dijon-a-votre-service/enfance-petite-enfance/generation-dijon/>

Génération Dijon - bilan de la concertation

Décembre 2022

27 pages



<https://link.dijon.fr/TJCU5B>

Politique jeunesse - démarche participative et plan d'actions

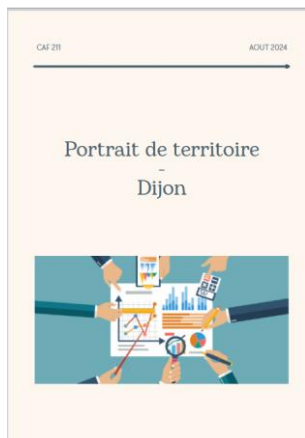
Mars 2024

21 pages



<https://link.dijon.fr/W1J3R6>

Portrait de territoire Dijon/Caf 21
Août 2024
15 pages



<https://www.dijon.fr/publications/portrait-de-territoire-dijon-2024/>

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

COMMUNE DIJON gestionnaire	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi-accueil Balzac 25 Rue Balzac 21000 Dijon
	Multi-accueil Mansart 17 boulevard Mansart 21000 Dijon
	Multi-accueil Petit Cîteaux 5 Rue Louis Jouvét 21000 Dijon
	Multi-accueil Darius Milhaud 2 Allée Darius Milhaud 21000 Dijon
	Multi-accueil Centre-Ville 9 Rue des Forges 21000 Dijon
	Multi-accueil Grésilles 2 Rue Castelnau 21000 Dijon
	Multi-accueil Tivoli 30 Rue de Tivoli 21000 Dijon
	Multi-accueil Tarnier 4 rue du Morey-Saint-Denis 21000 Dijon
	Multi-accueil Fontaine d'Ouche Le Lac 2 Allée Docteur Huot 21000 Dijon
	Multi-accueil Fontaine d'Ouche le Ruisseau 1 Allée du Roussillon 21000 Dijon

	<p>Multi-accueil Voltaire 23 rue Alfred de Musset 21000 Dijon</p> <p>Multi-accueil Montchapet 12 rue de Jouvence 21000 Dijon</p> <p>Multi-accueil Delaunay 11 rue Robert Delaunay 21000 Dijon</p> <p>Multi-accueil Bourroches 71 rue de la Corvée 21000 Dijon</p>
<p>RPE</p>	<p>RPE Mansart 12 boulevard Mansart 21000 Dijon</p> <p>RPE Roosevelt 14 Avenue Franklin Delano Roosevelt 21000 Dijon</p> <p>RPE Montmuzard 37 rue de Montmuzard 21000 Dijon</p> <p>RPE Fontaine d'Ouche 2 Allée docteur Huot 21000 Dijon</p> <p>RPE Montchapet 10 rue Louis Ganne 21000 Dijon</p>
<p>ALSH</p>	<p>Périscolaire Dijon</p> <p>Extrascolaire Dijon</p> <p>Périscolaire Dijon Sport Loisir jeunes Boulevard Chanoine Kir 21 000 Dijon</p>

Autres Gestionnaires

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Crèche Princes de Condé Dijon 15 rue des princes de Condé 21000 Dijon Association Crèche Princes de Condé
	Multi-accueil Graines de Moutarde 26 Avenue Françoise Giroud 21000 Dijon La Maison Bleue
	Multi-accueil Les P'tits Pieds dans la Vigne 22 Rue Nelson Mandela 21000 Dijon La Maison Bleue
	Multi-accueil La Verrière enchantée 8 rue Févret 21000 Dijon Croix Rouge Française
	Multi-accueil Galipette et Trottinette 3 Rue Jean XXIII 21000 Dijon Les PEP CBFC
	Multi-accueil Junot 8 Rue du 27E régiment d'infanterie 21000 Dijon LPCR
	Multi-accueil Roosevelt 14 rue Franklin 21000 Dijon LPCR
	Multi-accueil CS Le tempo 21 Rue Maurice Ravel 21000 Dijon Léo Lagrange petite Enfance Bourgogne Franche Comté
Micro- crèche la Colombière 34 cours du parc 21000 Dijon	

	<p>Léo Lagrange petite Enfance Bourgogne Franche Comté</p> <p>Multi-accueil Jean Jaurès 33 Avenue Jean Jaurès 21000 Dijon Léo Lagrange petite Enfance Bourgogne Franche Comté</p> <p>Multi-accueil La Maison des Fées Rue Christiane Perceret 21000 Dijon LPCR</p> <p>Multi-accueil LPCR Heudelet 17 rue du 26^{ème} Dragon 21000 Dijon LPCR</p> <p>Petite crèche La pouponnière 4 allée Félix Poussineau 21 240 Talant VYV</p> <p>Grande crèche La pouponnière 4 allée Félix Poussineau 21 240 Talant VYV</p>
<p>ALSH</p>	<p>Extrascolaire Bourroches CASI 11 rue Alfred Richet 21000 Dijon CASI DIJON</p> <p>Périscolaire Bourroches CASI 11 rue Alfred Richet 21000 Dijon CASI DIJON</p> <p>Périscolaire Dijon PEP CBFC Les PEP CBFC</p> <p>Extrascolaire Dijon PEP CBFC Les PEP CBFC</p>

<p style="text-align: center;">ALSH ADOLESCENTS</p>	<p>MJC-CS Bourroches 31 Boulevard Eugène Fyot 21000 Dijon MEP BOURROCHES VALENDONS</p> <p>AJ Maison -Phare 2 Allée de Grenoble 21000 Dijon La Maison-Phare</p>
<p style="text-align: center;">LUDOTHEQUE</p>	<p>Espace York – L'Essentiel-le 33 boulevard Martyrs de la Résistance 21000 DIJON</p> <p>Ludothèque VYV 2 Rue de Colmar 21000 DIJON</p>

ANNEXE 2 bis – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire

COMMUNE DE DIJON	
Type de Structure	Adresse de la Structure
CCAS	
MAISON MALADIERE Centre social et projet familles et jeunesse	21-25 Rue Balzac 21000 Dijon
MAISON PHARE Centre social et projet familles	2 Allée de Grenoble 21000 Dijon
CS-MJC MONTCHAPET Centre social et projet familles et jeunesse	10 Rue Louis Ganne 21000 Dijon
CERCLE LAÏQUE Centre social et projet familles	5 rue des Fleurs 21000 Dijon
L'ARCHIPEL Centre social et projet familles et jeunesse	34 Quater Rue des Péjoces 21000 Dijon
L'ESSENTIEL-LE Centre social et projet familles et jeunesse	11 Rue Castelnau 21000 Dijon
CS LE TEMPO	21 Rue Maurice Ravel 21000 Dijon

Centre social et projet familles et jeunesse	
ESPACE BAUDELAIRE Centre social et projet familles et jeunesse	27 Avenue Charles Baudelaire 21000 Dijon
CS-MJC DES BOURROCHES Centre social et projet familles	31 Boulevard Eugène Fyot 21000 Dijon
Réseau des Médiathèques	7 équipements
Pilotage du projet de territoire	
Chargée(e) de coopération territoriale	
Coordinateurs thématiques	
Coordinateurs territoriaux	

AUTRE GESTIONNAIRE	
Type de Structure	Adresse de la Structure
LAEP L'AMARINE	1 quai François Gailliot – 21000 DIJON
EAJE DE LA PETITE FAC	10 Rue Claude Ladrey – 21000 DIJON
EAJE LA FARANDOLE-CHU	2 Rue Cromois – 21000 DIJON

Cartographie des structures petite enfance de la Ville de Dijon :

https://www.dijon.fr/wp-content/uploads/sites/24/2024/06/Plaquette-Petite-enfance_Juin2024.pdf

Cartographie interactive des équipements de la Ville de Dijon :

<https://dijon-metropole.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=b9d7657803624dfb82837dabcc9d4a6a>

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2024/2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

La CTG est pensée à l’articulation : Génération Dijon, du Projet Educatif de la ville de Dijon, du Contrat de Ville 2024/2030, de la Cité éducative de Dijon et du Schéma départemental des services aux familles.

Génération Dijon

Soit le projet de la ville pour les enfants et les jeunes de la naissance à 25 ans et sa déclinaison via la feuille de route pour la jeunesse



4 priorités pour une génération

Avec Génération Dijon, la ville franchit une nouvelle étape en donnant aux enfants et aux jeunes la possibilité d’être acteurs du monde de demain, à travers **4 orientations fortes qui complètent celles, désormais permanentes, des précédents projets éducatifs.**

Ces orientations répondent aux récentes évolutions de la société et aux attentes et besoins exprimés pendant la concertation.



**GÉNÉRATION
ACTRICE ET CITOYENNE**

**GÉNÉRATION
INCLUSIVE ET SOLIDAIRE**

**GÉNÉRATION
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**GÉNÉRATION
DE L'ÈRE NUMÉRIQUE**

Le Projet Educatif de la ville de Dijon (PEDT) 2023/2026.

Il s’agit du cadre dans lequel s’organise la semaine des enfants dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Dijon. Élaboré conjointement avec les services départementaux de l’Éducation nationale, le service départemental de la jeunesse et des sports et la CAF Côte d’or, il vise à coordonner l’action de l’ensemble des acteurs éducatifs du territoire, notamment scolaires et périscolaires, dans l’intérêt de l’enfant.

Les notions de complémentarité et de continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, qui s’inscrit dans le prolongement du service public de l’éducation, sont au cœur de ce texte.

CHARTRE DE LA CONTINUITÉ ET DES COMPLÉMENTARITÉS ÉDUCATIVES

Charte co-construite dans le cadre du Projet éducatif
de territoire de la ville de Dijon 2021-2022.

Le Contrat de Ville 2024/2030 de Dijon métropole



Il constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés. Cette politique, conduite conjointement par l'État et les collectivités, a pour ambition de s'adapter aux singularités et à la diversité des territoires.

La Cité éducative de Dijon

Depuis 2022, la Cité Educative de Dijon couvre les quartiers de Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Elle a pour objectif de renforcer la stratégie d'éducation par une coordination et un étayage des dispositifs existants et par l'opportunité d'impulser de nouvelles actions.

C'est ainsi que la Cité Educative de Dijon est envisagée en synergie sur les deux territoires avec pour objectif d'imbriquer les différentes politiques publiques, de décloisonner les dispositifs du Contrat de ville et de l'Education nationale, de créer des dynamiques d'acteurs et de mettre en cohérence les parcours dans une approche globale.

- Une trïka co-pilotée par la Ville, la Préfecture et l'Education nationale
- Une démarche volontariste à destination des jeunes de 0 à 25 ans
- L'ambition d'une alliance de l'ensemble de la communauté éducative : services de l'Etat, ville, associations, parents, habitants, ...



Le Schéma départemental des services aux familles

Ce document cadre départemental précise les orientations et convergences des politiques publiques portées par l'Etat, le Conseil Départemental, l'Association des Maires de France et la Caisse d'Allocations Familiales sur les champs de la petite enfance, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. La Caf en assure le secrétariat général et la vice-présidence.



Dans le cadre législatif défini par l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, dont la gouvernance est précisée par le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021, il s'articule autour :

- D'un diagnostic avec une large mobilisation des partenaires, des professionnels de terrain, des bénévoles et des familles ;
- De la convergence des objectifs des partenaires au titre de la petite enfance, de parentalité et de l'animation de la vie sociale, traduite par des plans d'actions concrètes ;
- De la structuration de la gouvernance et des instances pour une démarche efficace, s'appuyant sur un partenariat institutionnel renforcé.

Il comporte :

1. Les engagements de chaque partenaire signataire
2. Un diagnostic du territoire de la Côte-d'Or
3. Un arbre d'objectifs par thématique
 - Des orientations stratégiques au plan d'actions
4. Une perspective identifiée
 - Le champ des politiques Enfance-Jeunesse
5. Des points d'attention
 - Le numérique
 - Le développement durable

Zoom sur les thématiques :

La petite enfance, adapter l'accueil de la petite enfance aux besoins du territoire et des familles

Axes stratégiques :

- ⇒ Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante, en prenant en compte les enjeux de la qualité d'accueil
- ⇒ Améliorer l'accessibilité de tous les enfants

Déclinée en 17 actions

La parentalité, développer les actions de soutien à la parentalité

Axes stratégiques :

- ⇒ Veiller à la qualité des actions et à leur adéquation aux besoins
- ⇒ Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

Déclinée en 15 actions

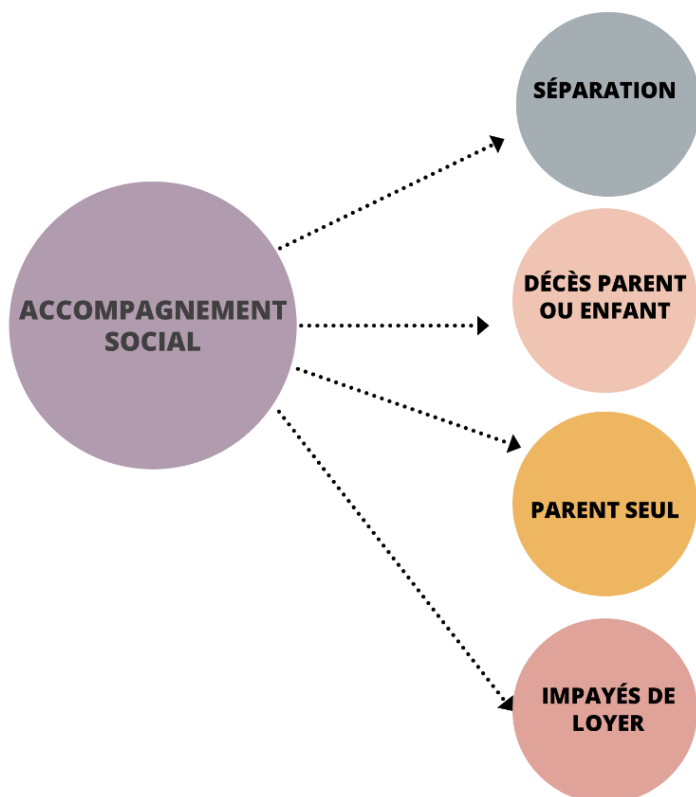
L'animation de la vie sociale, accompagner le développement de l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles

Axes stratégiques :

- ⇒ Soutenir les structures existantes (centres sociaux et espaces de vie sociale)
- ⇒ Faire de l'Animation de la Vie Sociale un levier d'accompagnement des évolutions sociétales
- ⇒ Promouvoir la participation des habitants et des familles

Déclinée en 11 actions

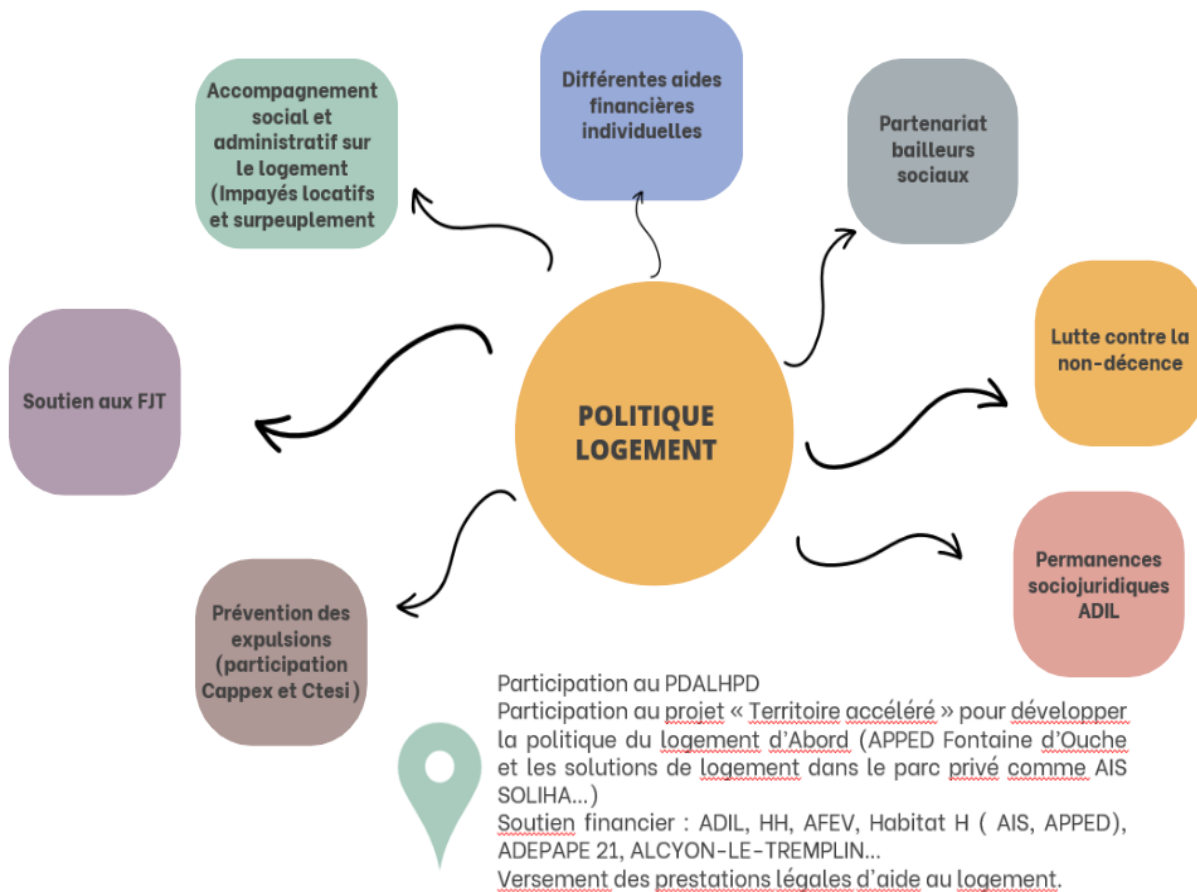
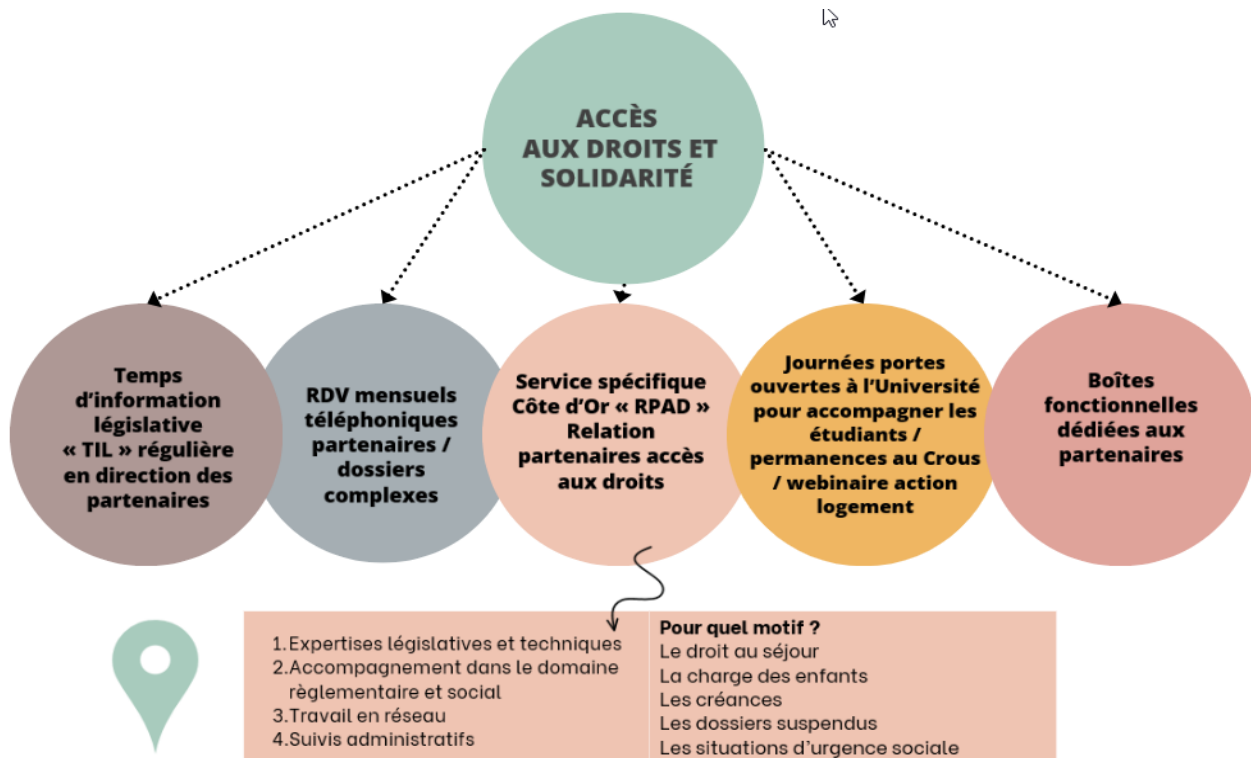
L'offre de services de la Caf sur le territoire de la ville de Dijon

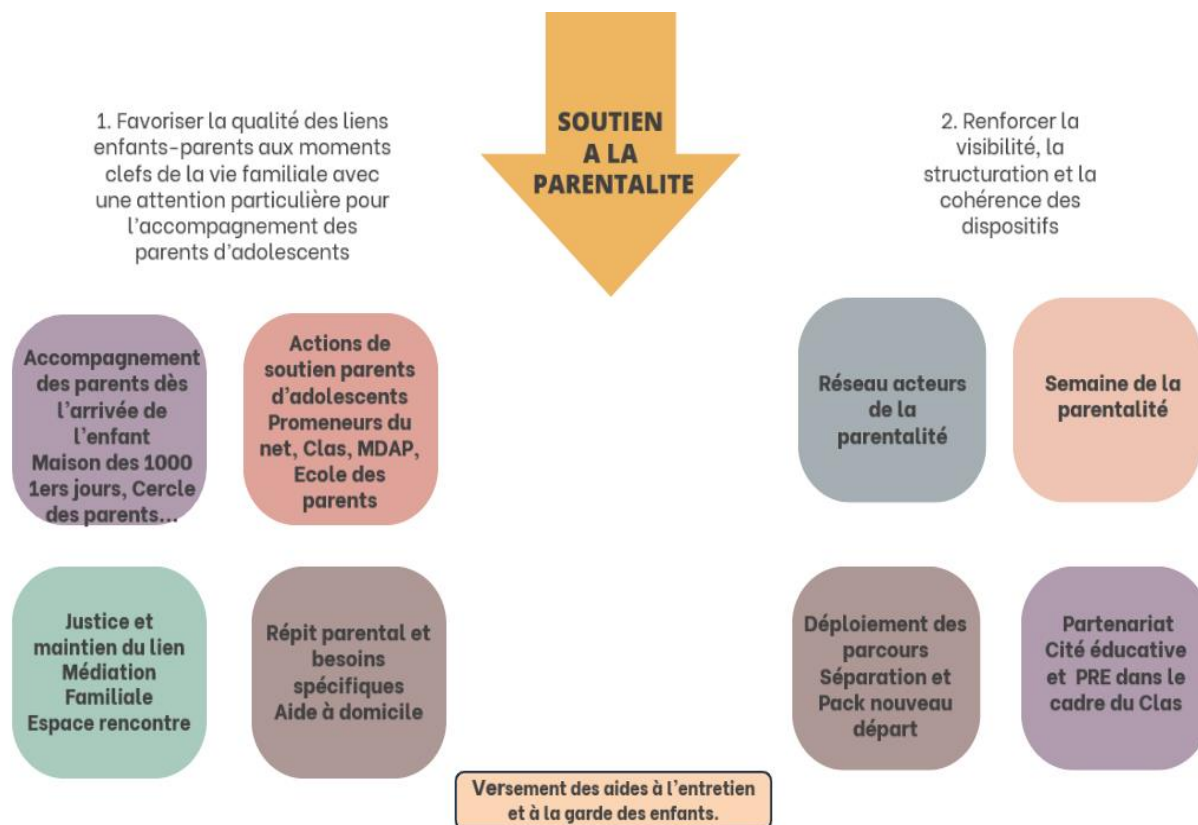


Une action proactive et préventive
Accompagner un évènement de vie pouvant fragiliser une famille



Mise en place d'une aide d'urgence avec carte de retrait.
Permanences à la Maison Phare (Fontaine d'Ouche) et à l'Essentiel-Le (Grésilles)
Participation à la démarche expérimentale territoire zéro non-recours

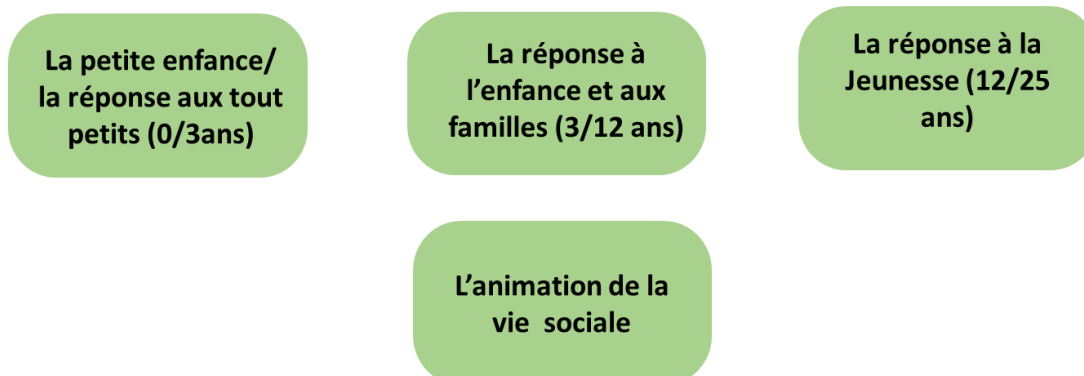




Le périmètre et l'arbre à objectifs de la CTG

Le cœur de la CTG porte sur les enfants et les jeunes de 0-25 ans, le soutien à la parentalité et à l'ensemble des habitants.

Une approche par des thématiques/publics



En référence à ce périmètre, l'arbre à objectifs décline 4 grands axes :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse
- Animation de la vie sociale

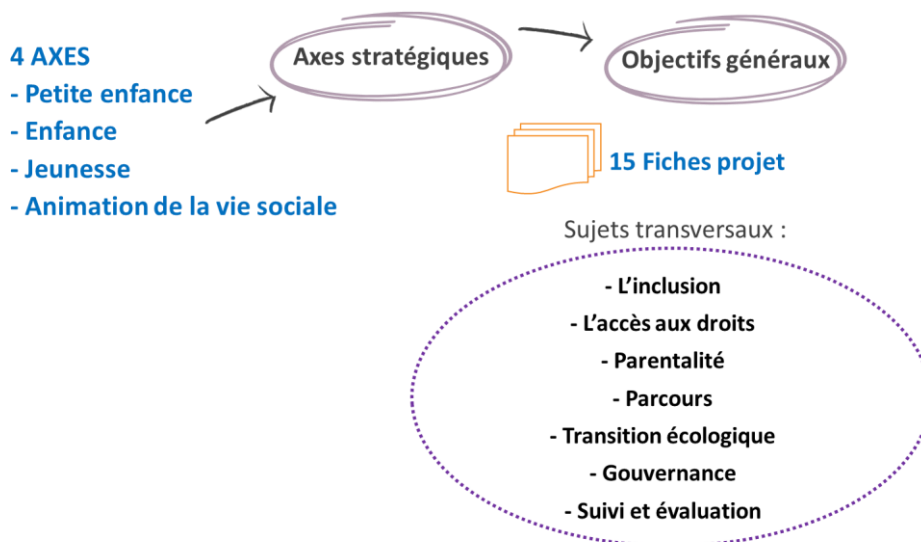
... pour consolider un projet de territoire global alliant l'éducatif et le social.

La gouvernance, le pilotage, les coordinations territoriales et thématiques sont précisés en annexe 4.

Pour chacun des axes, une déclinaison des axes stratégiques, des enjeux communs, des objectifs opérationnels liés au travers de 15 fiches projet est proposé.

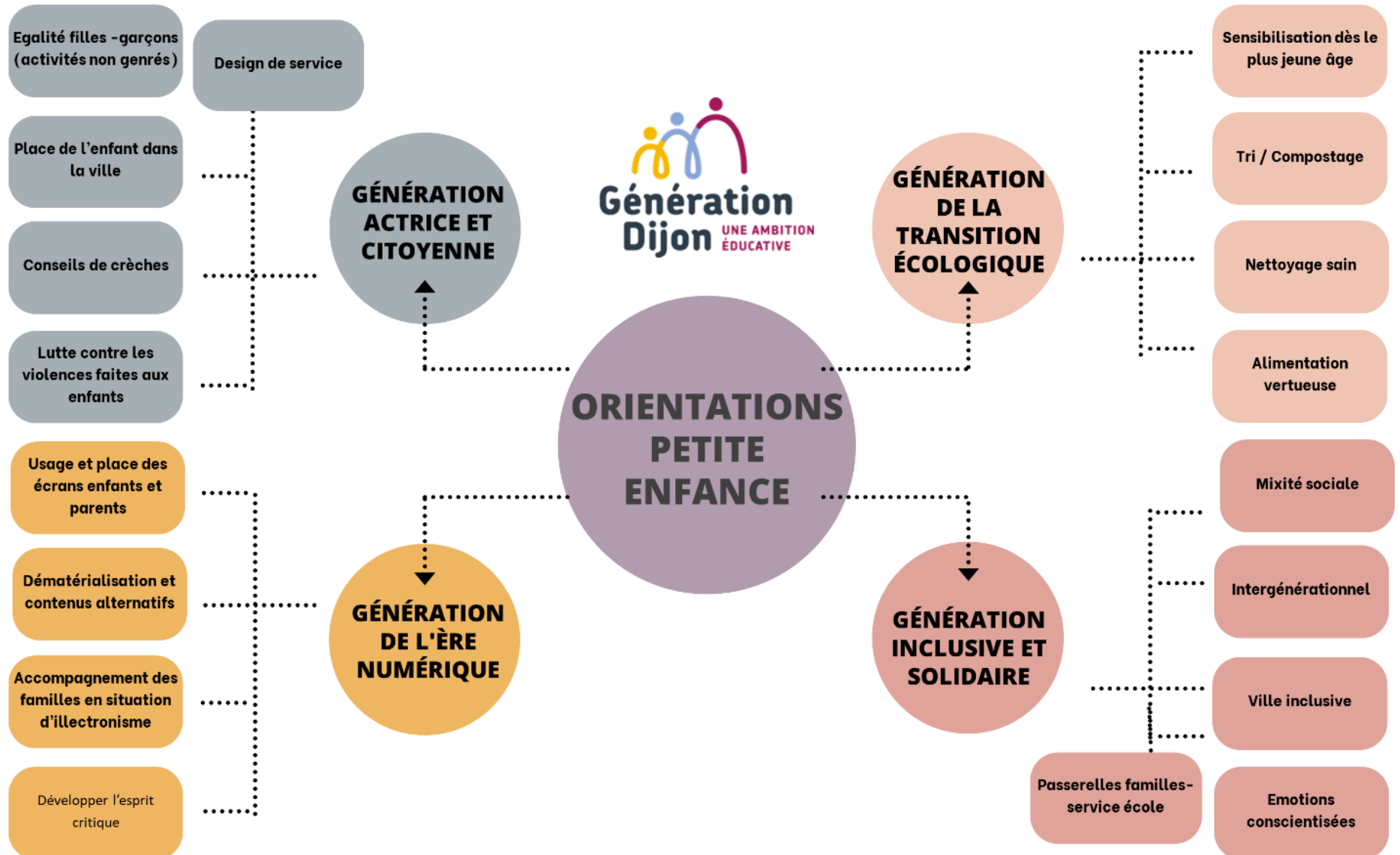
... avec un schéma d'articulation entre ces axes et Génération Dijon.

La feuille de route de la CTG

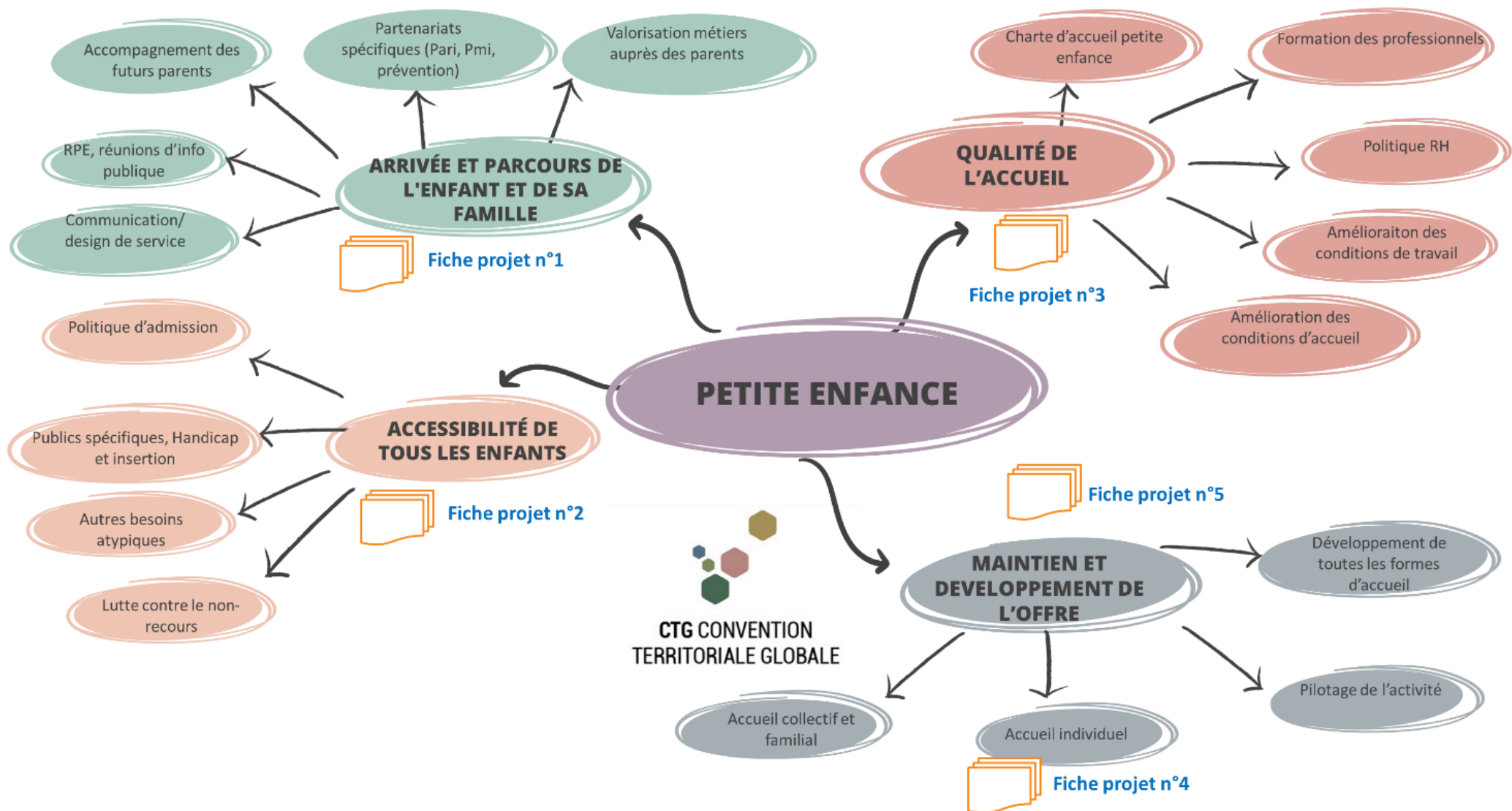


L'Axe n°1 : La Petite enfance

Les orientations de la petite enfance s'inscrivent pleinement dans les 4 grands axes de Génération Dijon



Au titre de la Ctg 4 axes structurants (et 5 fiches projet) sont inscrits dans l'arbre à objectifs :



Axe n°1. Accompagner l'enfant et sa famille à son arrivée et tout au long de son parcours

Faciliter la compréhension par l'utilisateur du dispositif d'admission

Clarifier la notion de guichet unique

Objectifs opérationnels :

Au-delà de la mise en forme des outils de communication sur le dispositif d'admission, nécessité de penser le guichet unique en prenant en compte :

- La gestion de la relation à l'utilisateur, centralisée au niveau de la collectivité pour l'accueil de 1^{er} niveau
- La diminution importante du nombre d'assistants maternels sur l'ensemble des RPE et allègement de certaines missions
- L'ajout de missions de type juridique pour les RPE
- L'existence de 2 chargés d'admission à l'échelle de la direction

et en repensant la répartition des missions sur l'ensemble du territoire avec validation du dispositif par la CAF

Axe n°2. Garantir l'accessibilité pour tous les enfants

Parvenir à conjuguer soutien aux familles, conciliation entre vie professionnelle et familiale et priorité sociale

Objectifs opérationnels :

- En matière de politique d'admission, afficher les critères d'admission votés en conseil municipal de juin 2024
- Les utiliser en lien avec le logiciel ISAJE et automatiser les procédures d'admission avec cet outil
- Mesurer les conséquences des critères définis sur l'affectation de publics divers et veiller à ce qu'ils soient générateurs d'une vraie politique sociale (monoparentalité, minima sociaux, handicap, parcours de retour à une formation via le dispositif AVIP, horaires atypiques)
- Mesurer l'importance du non-recours à des modes d'accueil et progresser dans sa prise en charge

Axe n°3. Garantir la qualité de l'accueil

Conformément à l'objectif n°4 du SPPE « soutenir la qualité des modes d'accueil »

Objectifs opérationnels :

Poursuivre la démarche participative entamée avec les directrices autour des différents sujets vecteurs de la qualité d'un accueil du jeune enfant.

Les objectifs suivants ont été définis :

- Qualité de l'accueil des familles
- Qualité de l'accueil de l'enfant
- Qualité du travail en équipe

- Qualité et politiques publiques

Axe n°4. Agir en faveur de l'accueil individuel

Renforcer l'accueil individuel

Objectifs opérationnels :

Maintenir un équilibre relatif entre offre d'accueil collectif et individuel

Communiquer avec les familles sur l'accueil individuel (plaquette d'information, site de la ville de Dijon, réunions publiques)

Concomitamment, maintenir, voire développer l'intérêt pour le métier d'assistant maternel

- Travailler avec les partenaires œuvrant sur le même sujet (PMI, CAF, France Travail) : Pérennisation de la semaine des assistants maternels en s'orientant davantage vers les organismes de formation professionnelle, promouvoir le métier d'assistant maternel par des actions innovantes (ex: expérimentation de livraison de paniers pour faciliter et encourager la préparation de repas réalisés avec des produits locaux et sains pour les enfants)
- Réfléchir avec le Conseil Régional sur l'amélioration des parcours de formation professionnalisante
- Développer le dispositif des maisons d'assistants maternels (MAM) sur le territoire dijonnais.
- Intégrer ce sujet dans le schéma pluriannuel de développement de l'offre d'accueil

Axe n°5. Ecrire le schéma pluriannuel de maintien et développement de l'offre et de la demande

Objectifs opérationnels :

- Identifier de manière encore plus précise les besoins du territoire pour aboutir soit à un maintien de l'offre, soit à un développement de l'offre
- Décliner cet objectif en précisant les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services, et le partager avec les partenaires
- Etablir une convention avec CD et CAF pour décliner ensemble le rôle de cette nouvelle Autorité Organisatrice (AO)
- Renforcer le rôle de l'observatoire de la petite enfance
- Réfléchir à l'échelle de la métropole sur l'offre et le besoin d'accueil du jeune enfant
- Actualiser le diagnostic petite enfance 2020

Cf. Les 5 fiches projet Petite Enfance

L'Axe n°2 : L'enfance

Depuis 2001, la ville de Dijon a fait de l'Éducation une priorité essentielle. Cette ambition a pris ancrage dans les projets éducatifs adoptés successivement par le Conseil municipal, d'une part avec la mise en œuvre d'un premier projet éducatif local (PEL) adopté en 2003, puis avec le projet éducatif global (PEG) élaboré en 2012. Cette politique a été reconnue par l'octroi du titre Ville amie des enfants par l'UNICEF depuis 2008, toujours détenu en 2024.

Dans une logique de transversalité et en prenant en compte tous les temps de l'enfant et des jeunes de la naissance à 25 ans, les projets éducatifs de 2003 et 2012 se sont ainsi déployés autour des principes forts que sont :

- l'amélioration du vivre ensemble,
- l'accès de tous, et notamment des plus démunis, aux services et pratiques contribuant à la réussite éducative,
- le renforcement de la qualité du service,
- la mixité sous toutes ses formes,
- l'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté,
- l'encouragement à l'autonomie et à la participation des enfants et des jeunes.

Ils ont conduit à des avancées concrètes en ce qui concerne les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, en faveur des enfants et de leurs familles, avec notamment, entre 2003 et 2012 :

- la généralisation des accueils périscolaires dans toutes les écoles publiques, avec une large amplitude d'ouverture ;
- le développement des accueils de loisirs extrascolaires et des accueils jeunes ;
- l'accessibilité aux services de restauration, périscolaire et extrascolaire facilitée par la simplification des procédures et la mise en place de la tarification au taux d'effort ;

En 2012, le projet éducatif, envisagé comme un outil pour contribuer à l'égalité des enfants et des jeunes, a donné lieu :

- au développement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de la petite enfance par le biais de diagnostics posés le plus précocement possibles, ainsi que sur les temps périscolaires et extrascolaires, avec si nécessaire un accompagnement individuel pour garantir leur pleine participation aux activités et des partenariats renforcés avec les professionnels médico-sociaux ;
- à l'extension du Programme de réussite éducative, déjà présent dans les quartiers politique de la ville, à l'ensemble des quartiers dijonnais ;
- au développement de propositions d'aide à la scolarité au sein de toutes les écoles sur le temps périscolaire, en complément des dispositifs des acteurs associatifs et de l'Éducation nationale.

Avec la mise en place de la semaine de quatre jours et demi en 2013, toujours en vigueur aujourd'hui, une attention particulière a également été apportée aux rythmes des apprentissages scolaires des élèves, facilités par une demi-journée supplémentaire de classe par semaine. Les rythmes des enfants ont également été pris en compte dans les

projets pédagogiques et dans l'aménagement des accueils de loisirs. Un renforcement de la continuité et des complémentarités éducatives entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ont été engagés à cette occasion. Une prise en charge ajustée au rythme de chaque enfant grâce à l'observation et aux échanges s'est également développée dans les structures d'accueil du jeune enfant.

Les coopérations entre professionnels du territoire au service des enfants et des jeunes ont également été soutenues :

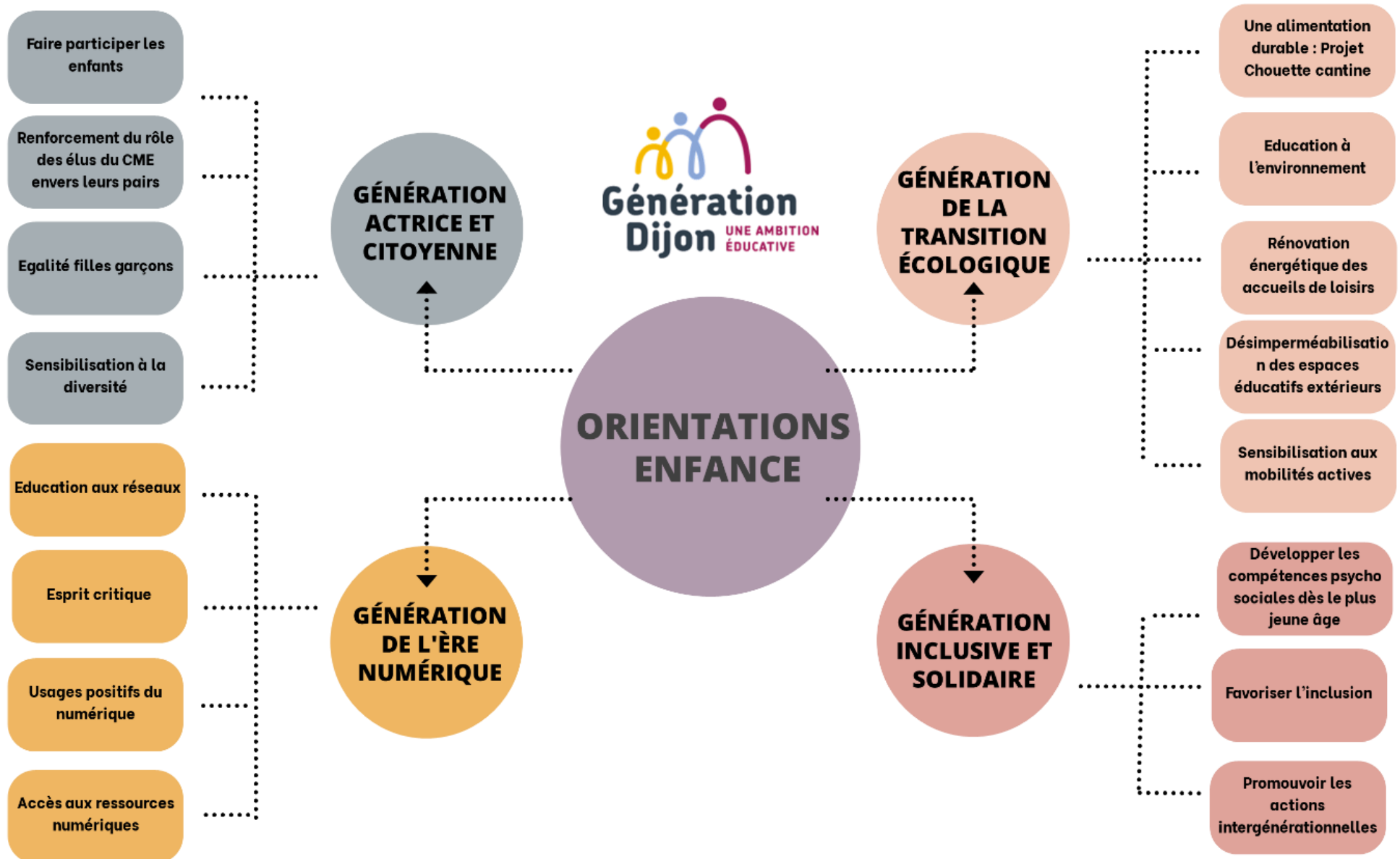
- par une organisation des services municipaux et notamment du service enfance éducation en phase avec cet enjeu (création des postes de responsables éducatifs de quartiers, référents de la politique éducative pour les 3-11 ans, positionnement des directions d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires comme interlocuteurs privilégiés des directions d'école, . . .),
- par la création, dans chaque quartier, des Maisons d'éducation populaire, structures associatives soutenues par la Ville et clés de voûte de l'animation de la vie sociale locale et de l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

La prise en compte du rôle des parents, acteurs premiers de l'éducation des enfants, s'est affirmée, tant dans l'accueil et l'accompagnement individuel qu'en termes d'implication dans le fonctionnement des structures d'accueil collectif. Cela s'est notamment traduit par la mise en place des premiers conseils de crèche qui continuent de se développer, ou d'ateliers parents-enfants et de temps de paroles dédiés aux familles. Les professionnels municipaux s'impliquent également régulièrement dans les actions partenariales organisées avec et au bénéfice des familles dans chaque quartier, telles que l'animation des espaces parents et de cafés des familles.

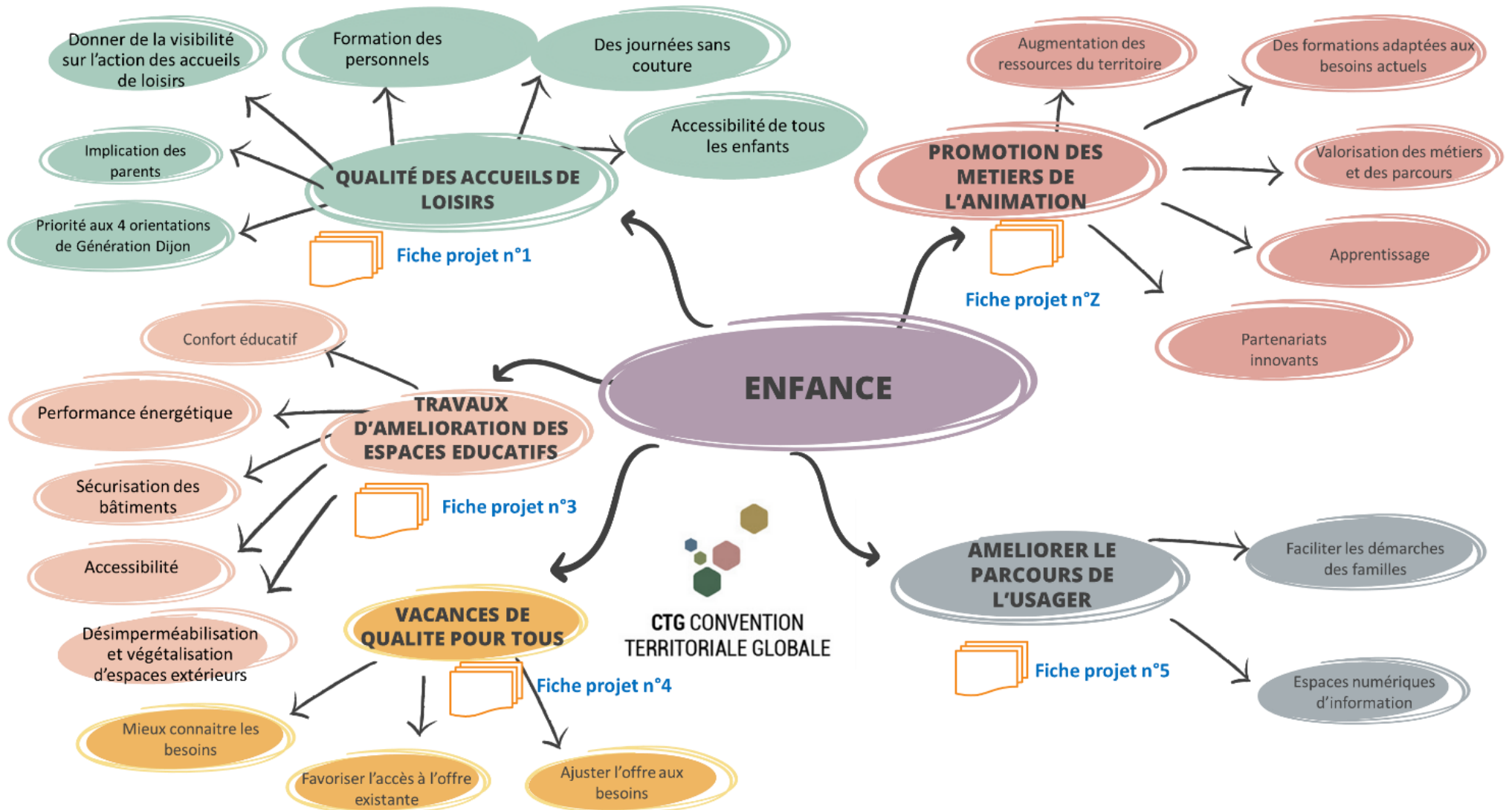
La ville a aussi largement développé sur cette période ses politiques culturelles et sportives en direction des enfants et des jeunes comme leviers d'ouverture, de mixité et de réussite. Son engagement en matière d'éducation artistique et culturelle a ainsi été reconnu par les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale avec la labellisation 100 % EAC.

Les nouvelles orientations de Génération Dijon, le nouveau projet éducatif de la Ville, s'inscrivent dans la continuité de ces engagements et actions, avec une volonté de répondre de manière affirmée aux nouveaux enjeux de société, et trouvent une place prépondérante dans la présente Convention territoriale globale.

Les orientations de l'enfance s'inscrivent pleinement dans les 4 grands axes de Génération Dijon



Au titre de la Ctg 5 axes structurants (et autant de Fiches Projet) sont inscrits dans l'arbre à objectifs :



Axe n°1. Garantir la qualité des accueils de loisirs

Poursuivre le développement de la qualité dans les accueils collectifs de mineurs

Objectifs opérationnels :

- Associer les parents
- Renforcer la qualité éducative sur tous les temps de l'enfant
- Améliorer la communication des projets pédagogiques envers les familles
- Favoriser les parcours sans couture
- Garantir l'accessibilité des accueils de loisirs au plus grand nombre

Axe n°2. Promouvoir les métiers de l'animation sur le territoire

Poursuivre la professionnalisation des équipes des accueils collectifs de mineurs

Objectifs opérationnels :

- Développer de nouvelles modalités de recrutements des jeunes professionnels en favorisant l'apprentissage et la qualification (promotions apprentissages CPJEPS APSALC)
- Rendre les parcours professionnels potentiels lisibles en organisant des campagnes de communication adaptées, modernes et en lien avec les usages sociétaux
- Financer des BAFA en proposant des parcours permettant d'inscrire les jeunes dans un engagement durable et valorisant
- Travailler avec les acteurs de la formation professionnelle pour adapter les programmes des formations diplômantes pour qu'elles soient en prise avec les enjeux sociétaux des territoires.
- Prendre en compte les besoins managériaux des postes de direction dans les parcours de formation et notamment la gestion de la mixité des équipes
- Travailler les parcours professionnels pour éviter les phénomènes d'usure professionnelle et faciliter la reconversion des personnes.

Axe n°3. Réaliser des travaux d'amélioration des espaces éducatifs

Rénover les locaux des accueils collectifs de mineurs

Objectifs opérationnels :

Mise en œuvre du programme ambition éducative 2030, plan pluriannuel d'investissement de 75M € pour l'ensemble des groupes scolaires, suivant 3 axes principaux :

- Déconstruction des préfabriqués et/ou réhabilitation des bâtiments des accueils de loisirs Marmuzots, Baker, Colombière, Larrey, Eiffel et Voltaire ;
- Rénovation de bâtiments avec une priorité au traitement énergétique concernant notamment les structures suivantes : périscolaire et extrascolaire Jean Baptiste

- Lallemand (intégration de l'accueil de loisirs Marie Noël) : périscolaires Colette, Buffon, Victor Hugo ;
- Traitement des extérieurs et des abords des établissements : Nord, Coteaux du Suzon, Maladière, Flammarion, Anjou, Château de Pouilly, etc

Axe n°4. Garantir des vacances de qualité pour tous les enfants dijonnais

Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des enfants et des familles pendant les vacances

Objectifs opérationnels :

- Mieux connaître les besoins
- Favoriser l'accès à l'offre existante
- Ajuster l'offre aux besoins

Axe n°5. Faciliter le parcours usager

Faciliter les démarches administratives des familles pour les temps périscolaires et extrascolaires

Mettre à disposition des familles des espaces numériques d'information sur les activités des accueils de loisirs

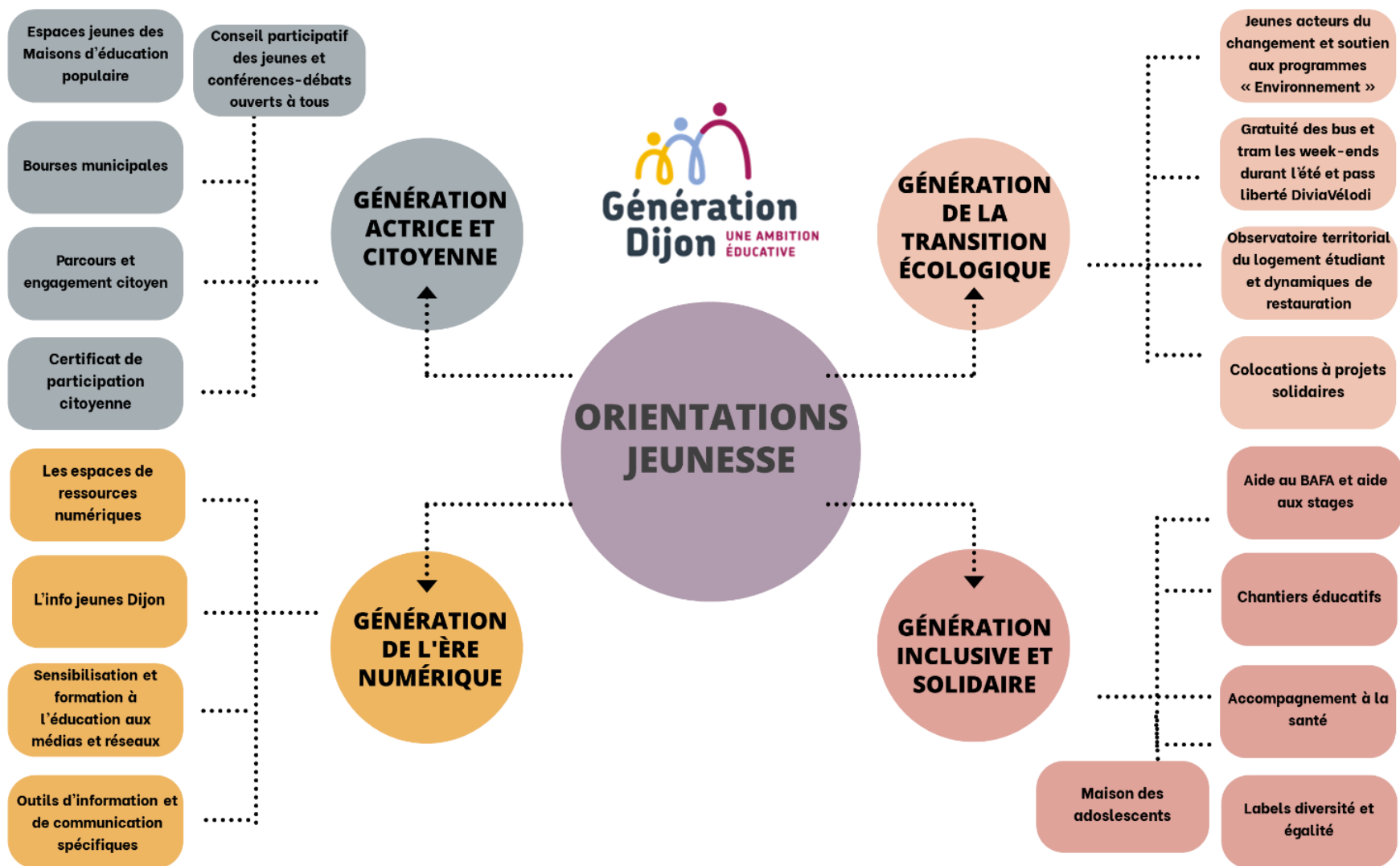
Objectifs opérationnels :

- Réalisation d'un diagnostic des outils et des processus existants
- Définition des besoins
- Proposition d'un plan d'action
- Evaluation

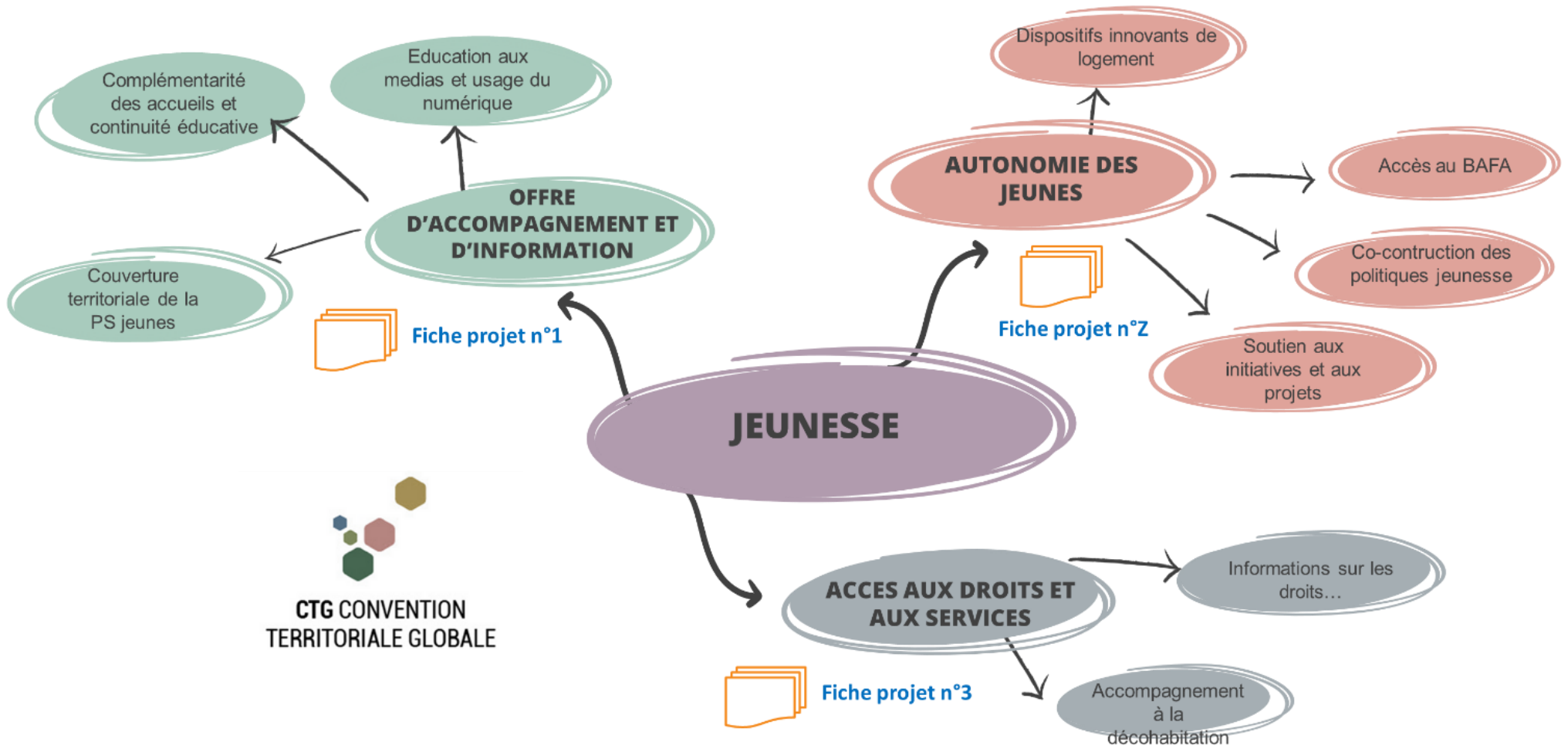
Cf. 5 fiches projet Enfance

L'Axe n°3 : La Jeunesse

Les orientations pour la jeunesse s'inscrivent pleinement dans les 4 grands axes de Génération Dijon



Au titre de la Ctg 3 axes structurants (et autant de fiches projet) sont inscrits dans l'arbre à objectifs :



Axe n°1. Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre et améliorer la couverture territoriale de la Ps jeunes
- Renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes et soutenir les parents dans leur rôle autour de ces thématiques

Axe n°2. Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le soutien financier aux dispositifs innovants de logement des jeunes en particulier pour les étudiants et les apprentis (via les FPT)
- Faciliter l'accès au BAFA pour favoriser l'engagement citoyen et l'insertion sociale et professionnelle
- Associer les jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent :
- Soutenir les initiatives et les projets jeunesse (bourse jeunes)

Axe n°3. Favoriser l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille

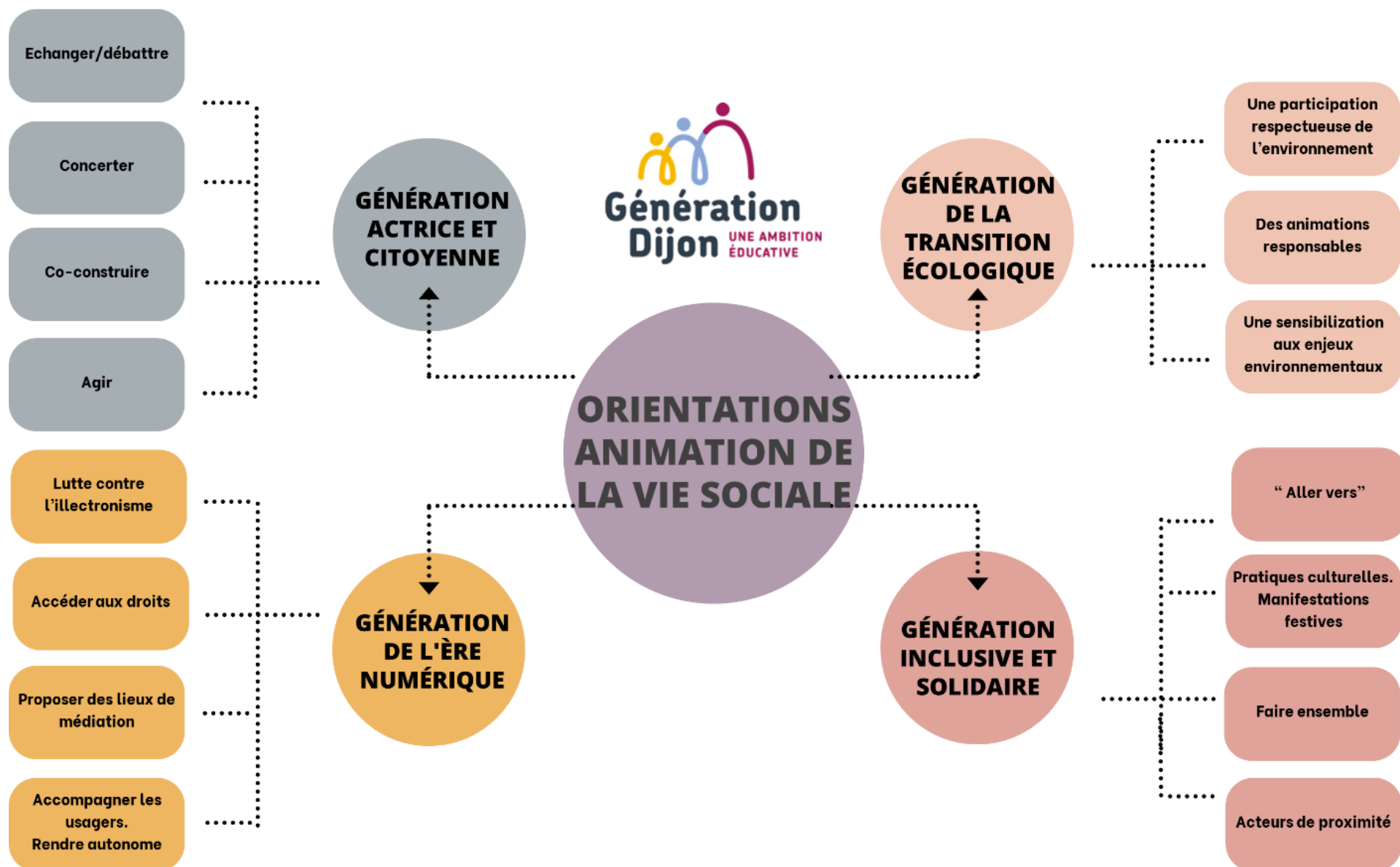
Objectifs opérationnels :

- Information sur les droits, loisirs, sport, culture, vacances, médiation numérique...
- Accompagnement à la décohabitation

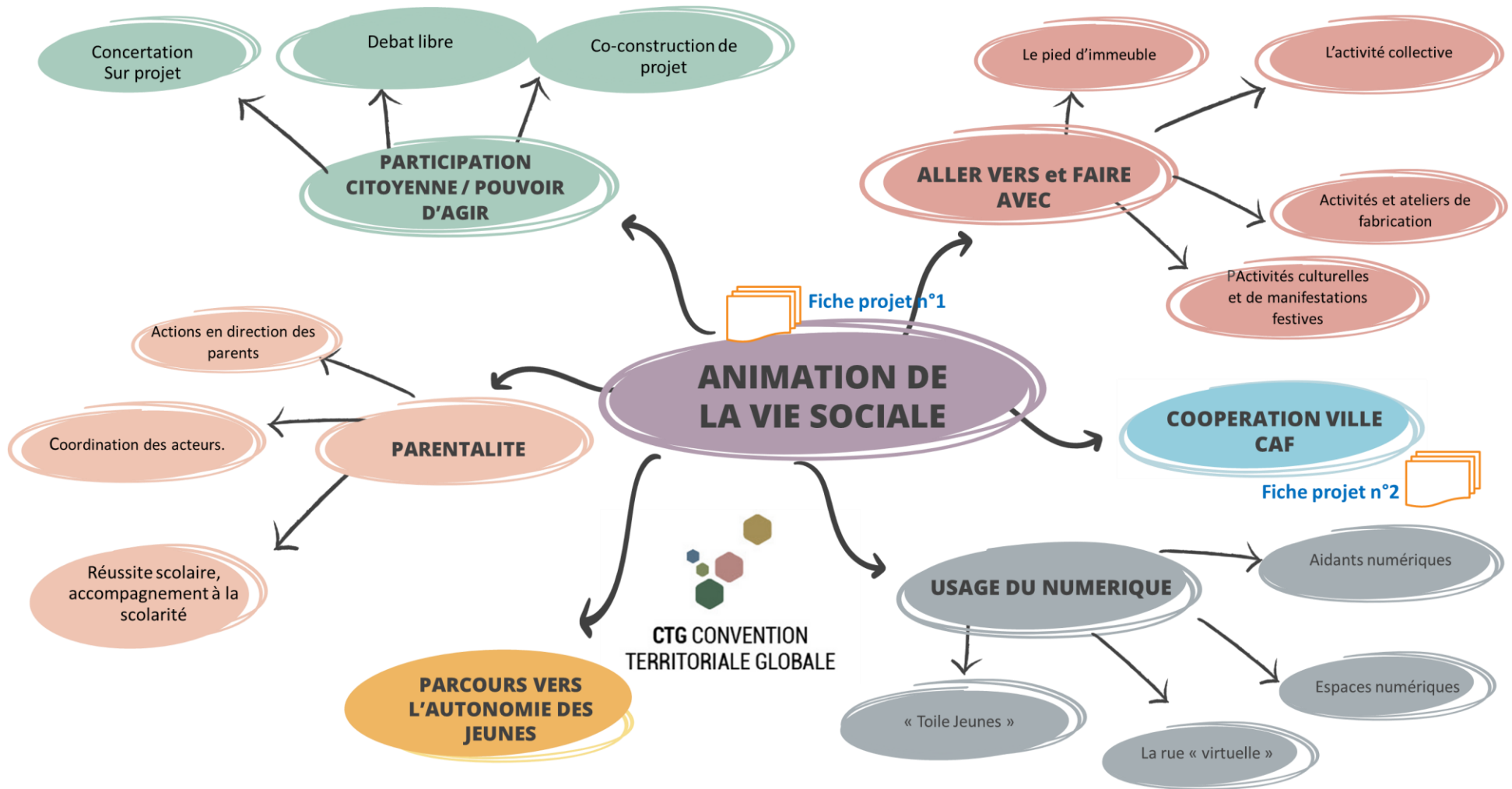
Cf. 3 fiches projet Jeunesse

L'Axe n°4 : Animation de vie sociale

Les orientations pour l'animation de la vie sociale s'inscrivent pleinement dans les 4 grands axes de Génération Dijon



Au titre de la Ctg 6 axes structurants sont inscrits dans l'arbre à objectifs et inscrits dans deux fiches projet :



Fiche projet n°1

Axe n°1.- Favoriser la participation citoyenne et le pouvoir d’agir des habitants

Axe n°2.- Développer une animation de proximité autour de pratiques innovantes comme « l’aller vers » et « le faire avec les habitants »

Axe n°3. - Accompagner l’usage des outils numériques

Axe n°4.- Construire des parcours éducatifs pour les jeunes vers l’autonomie et la vie adulte

Axe n°5. - Accompagner la parentalité

Fiche Projet n°2

Renforcer la coopération Ville/Caf

Accompagner les MEP, agréées Centre social par le conseil d’administration de la Caf, dans leurs actions et la mise en œuvre de leurs projets sociaux dans le respect des orientations de la ville de Dijon et des obligations réglementaires liés à un agrément Caf

La ville de Dijon et la Caf entendent renforcer le dialogue de gestion avec les associations d’éducation populaire autour de ces axes du référentiel

Cf. Fiches projet Animation de la vie sociale

Axe 1 Petite Enfance Fiche projet n°1

Accompagner l'enfant et sa famille à son arrivée et tout au long de son parcours



Objectifs stratégiques

- Faciliter la compréhension par l'utilisateur du dispositif d'admission
- Clarifier la notion de guichet unique



Objectifs opérationnels

Au-delà de la mise en forme des outils de communication sur le dispositif d'admission, nécessité de penser le guichet unique en prenant en compte :

- La gestion de la relation à l'utilisateur, centralisée au niveau de la collectivité pour l'accueil de 1^{er} niveau
- La diminution importante du nombre d'assistants maternels sur l'ensemble des RPE et allègement de certaines missions
- L'ajout de missions de type juridique pour les RPE
- L'existence de 2 chargés d'admission à l'échelle de la direction
- et en repensant la répartition des missions sur l'ensemble du territoire avec validation du dispositif par la CAF



Diagnostic initial

- "Design de service" réalisé en 2023/2024 et qui a abouti à la création d'outils de communication ou à la "restauration" d'outils plus anciens, en lien avec l'utilisateur de la petite enfance, dans un souci de simplification du message
- Mettre en lien avec la démarche confiée au niveau national à la DITP (direction interministérielle de la transformation publique)



Points de vigilance

- Comment intégrer un "accueil petite enfance" adapté dans une réflexion plus globale de la relation à l'utilisateur par la collectivité à l'utilisateur
- Baisse du nombre d'assistants maternels

Résultats attendus

Installation d'un guichet unique prenant en compte les spécificités du territoire dijonnais

Indicateurs d'évaluation

Mesurer l'impact des outils de communication sur le public des familles et le faire évoluer en fonction des besoins et observations



Dispositif(s) mobilisable(s)

- Travail avec les responsables de RPE
- Benchmark



Echéancier de réalisation

1^{er} semestre 2025

Axe 1 Petite Enfance Fiche projet n°2

Garantir l'accessibilité pour tous les enfants



Objectifs stratégiques

Parvenir à conjuguer soutien aux familles, conciliation entre vie professionnelle et familiale et priorité sociale



Objectifs opérationnels

- En matière de politique d'admission, afficher les critères d'admission votés en conseil municipal de juin 2024
- Les utiliser en lien avec le logiciel ISAJE et automatiser les procédures d'admission avec cet outil
- Mesurer les conséquences des critères définis sur l'affectation de publics divers et veiller à ce qu'ils soient générateurs d'une vraie politique sociale (monoparentalité, minima sociaux, handicap, parcours de retour à une formation via le dispositif AVIP, horaires atypiques)
- Mesurer l'importance du non-recours à des modes d'accueil et progresser dans sa prise en charge



Diagnostic initial

- Prendre en compte la démarche engagée autour du parcours de l'utilisateur
- Utiliser le dispositif ISAJE (Investissement social du jeune enfant) existant depuis 2020 dans la collectivité
- Mettre en œuvre les critères d'admission



Points de vigilance

- Le fait de donner seulement une information ne suffit pas, la démarche d'accueil nécessite un accompagnement
- Pouvoir faire aboutir la démarche de déploiement d'ISAJE

Résultats attendus

- - Maîtrise et autonomie dans l'utilisation du logiciel d'admission



Indicateurs d'évaluation

- Bénéficier des résultats de l'étude ISAJE et croiser attentes de la collectivité et résultats d'admission
- Créer des indicateurs permettant de mesurer par structure/territoire l'évolution des admissions en crèches



Dispositif(s) mobilisable(s)

- Montage juridique et financier à venir avec CNAF ou IPP (Institut des Politiques Publiques)



Echéancier de réalisation

- Être opérationnel pour la commission d'admission d'avril 2025, puis les suivantes

Axe 1 Petite Enfance Fiche projet n°3

Garantir la qualité de l'accueil du jeune enfant



Objectif stratégique

Conformément à l'objectif n°4 du SPPE
« soutenir la qualité des modes d'accueil »



Objectifs opérationnels

Poursuivre la démarche participative entamée avec les directrices autour des différents sujets vecteurs de la qualité d'un accueil du jeune enfant.

Les axes suivants ont été définis :

1. Qualité de l'accueil des familles
2. Qualité de l'accueil de l'enfant
3. Qualité du travail en équipe
4. Qualité et prolixes publiques

Ils seront accompagnés d'indicateurs pour leur évaluation



Diagnostic initial

- Un projet de direction existant et des projets d'établissement qui en découlent
- Une charte nationale de l'accueil du jeune enfant
- Une obligation donnée dans la déclinaison du service public de la petite enfance
- Des actions nombreuses déjà existantes



Points de vigilance

- Absentéisme important et difficultés pour recruter les agents remplaçants, obstacle à la déclinaison de cette démarche

Résultats attendus

1. Aboutir à la rédaction d'une charte d'accueil du jeune enfant unique et applicable à l'ensemble des structures municipales d'accueil du jeune enfant
2. Faire en sorte que cette charte d'accueil soit partagée avec l'ensemble des partenaires



Indicateurs d'évaluation

Conformément à la grille d'évaluation connectée à la démarche et mentionnée dans les objectifs opérationnels



Dispositif(s) mobilisable(s)

- Démarche participative engagée avec les directrices de multi-accueil et responsables de RPE



Echéancier de réalisation

Au plus tard 1^{er} semestre 2025

Axe 1 Petite Enfance Fiche projet n°4

Agir en faveur de l'accueil individuel



Objectif stratégique

Renforcer l'accueil individuel



Objectifs opérationnels

- Maintenir un équilibre relatif entre offre d'accueil collectif et individuel
- Communiquer avec les familles sur l'accueil individuel (plaquette d'information, site de la ville de Dijon, réunions publiques)
- Concomitamment, maintenir, voire développer l'intérêt pour le métier d'assistant maternel
- Travailler avec les partenaires oeuvrant sur le même sujet (PMI, CAF, France Travail) :

1. Pérennisation de la semaine des assistants maternels en s'orientant davantage vers les organismes de formation professionnelle
2. Réfléchir avec le Conseil Régional sur l'amélioration des parcours de formation professionnalisante
3. Développer le dispositif des maisons d'assistants maternels (MAM) sur le territoire dijonnais.
4. Intégrer ce sujet dans le schéma pluriannuel de développement de l'offre d'accueil



Diagnostic initial

- Une offre d'accueil importante et diversifiée dans ses modes de gestion, qui se caractérise par une offre d'accueil collectif prépondérante et un accueil individuel qui s'érode
- Choix par défaut de ce mode d'accueil par les familles,



Points de vigilance

- Nombre d'assistants maternels en forte diminution sur le territoire (y compris les assistantes maternelles de la ville de Dijon)



Résultats attendus

Stabiliser l'offre d'accueil individuel

Indicateurs d'évaluation

Mesurer le nombre de nouveaux assistants maternels pour le territoire



Dispositif(s) mobilisable(s)

- Partage d'expériences
- Travail avec les RPE



Echéancier de réalisation

2025/2026

Axe 1 Petite Enfance Fiche projet n°5



Ecrire le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil



Objectif stratégique

Ecrire le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre et de la demande



Objectifs opérationnels

- Identifier de manière encore plus précise les besoins du territoire pour aboutir soit à un maintien de l'offre, soit à un développement de l'offre
- Décliner cet objectif en précisant les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services, et le partager avec les partenaires
- Etablir une convention avec CD et CAF pour définir ensemble le rôle de cette nouvelle Autorité Organisatrice (AO)
- Renforcer le rôle de l'observatoire de la petite enfance
- Réfléchir à l'échelle de la métropole sur l'offre et le besoin d'accueil du jeune enfant
- Actualiser le diagnostic petite enfance 2020



Diagnostic initial

- Une offre d'accueil du jeune enfant importante et diversifiée dans les modes de gestion (établissements en régie + marches de places + DSP)
- Offre d'accueil collectif prépondérante
- Offre d'accueil individuel qui s'érode



Points de vigilance

- Définition du rôle de la commune autorité organisatrice, en matière d'ouverture et de fermeture
- Besoin en ingénierie
- Baisse de la natalité
- Diminution du nombre d'assistants maternels occasionnant une baisse de l'offre d'accueil individuel
- Un nombre important de micro-crèches installées sur le territoire



Résultats attendus

A échéance 2025 et en corrélation avec le programme du futur mandat, disposer du document finalisé



Dispositif(s) mobilisable(s)

- Observatoire de la petite enfance
- Groupes de réflexion/réseau des DPE Métropole



Echéancier de réalisation

Fin du 1er semestre 2025

Axe 2 Enfance Fiche projet n°1

Garantir la qualité des accueils de loisirs



Objectif stratégique:

Poursuivre le développement de la qualité dans les accueils collectifs de mineurs



Diagnostic initial

Depuis 2001, l'ambition éducative de la Ville a pris ancrage dans les projets éducatifs adoptés successivement par le Conseil municipal, d'une part avec la mise en œuvre d'un premier projet éducatif local (PEL) adopté en 2003, puis avec le projet éducatif global (PEG) élaboré en 2012.

Ils ont conduit au développement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, avec la généralisation des accueils périscolaires dans toutes les écoles publiques, avec une large amplitude d'ouverture, le développement des accueils de loisirs extrascolaires et une politique d'accessibilité au plus grand nombre. Depuis plus de 20 ans, la Ville a poursuivi ses efforts pour développer l'offre territoriale et la qualité et de ses accueils de loisirs.

Les nouvelles orientations de Génération Dijon s'inscrivent dans la continuité des précédents projets éducatifs de la ville, avec une volonté de répondre de manière affirmée aux nouveaux enjeux éducatifs de société.



Objectifs opérationnels

Associer les parents

- Conforter les parents dans leur rôle par un accompagnement professionnel bienveillant et non jugeant
- Impliquer les parents dans les instances de gouvernance et dans la vie des structures
- Consolider la mise en réseau des professionnels, l'orientation, le travail en partenariat
- Agir prioritairement sur les problématiques liées à la monoparentalité
- Accompagner les professionnels dans la gestion des conflits parentaux au sein des structures

Renforcer la qualité éducative sur tous les temps de l'enfant

- Mise en œuvre structurée des quatre axes prioritaires de Génération Dijon dans l'ensemble des structures municipales et plus particulièrement dans les accueils de loisirs
- Améliorer la communication des projets pédagogiques envers les familles
- Mise en œuvre d'un plan de formation des personnels municipaux, éducatifs comme techniques, intervenant dans les accueils de loisirs

Favoriser les parcours sans couture

- Pilotage partenarial du Projet éducatif De Territoire (PEDT)
- Décliner de manière opérationnelle la Charte de la continuité éducative

Garantir l'accessibilité des accueils de loisirs au plus grand nombre



Acteurs ressources

- Equipes des accueils de loisirs (63 accueils périscolaires et 15 accueils de loisirs extrascolaires)
- Services de la ville – Direction enfance éducation, des sports, de la culture, proximité citoyenneté, CCAS, etc.
- Caisse d'allocations familiales de Côte- d'Or
- Maisons d'éducation populaire
- Associations d'éducation populaire
- Travailleurs sociaux PRE, CD



Calendrier

Mise en œuvre continue

Déclinaison annuelle dans les projets pédagogiques des structures



Résultats attendus

- Mobilisation des équipes d'animation autour d'enjeux éducatifs structurants, en lien avec les acteurs et ressources éducatives du territoire
- Accès à des temps de loisirs de qualité pour le plus grand nombre

Indicateurs d'évaluation

- Taux de fréquentation des accueils de loisirs
- Niveau de satisfaction des usagers
- Taux de déclinaison des axes prioritaires de Génération Dijon dans les ACM

Axe 2 Enfance Fiche projet n°2

Promouvoir les métiers de l'animation sur le territoire



Objectif stratégique :

Poursuivre la professionnalisation des équipes des accueils collectifs de mineurs



Diagnostic initial

Les politiques de recrutement font face à des pénuries sans précédent dans de nombreux domaines de l'aide à la personne et notamment dans les métiers de l'animation et de l'éducation populaire et plus particulièrement dans le secteur des accueils de loisirs.

Ce manque de ressources engendre des difficultés pour les organisateurs de temps d'accueils collectifs de mineurs, parmi lesquels la Ville de Dijon et ne facilite pas la mise en œuvre des ambitions éducatives portées par l'équipe municipale pour les enfants accueillis dans ses accueils de loisirs.

Ce manque de ressources professionnelles, accéléré par la crise sanitaire, n'est pourtant pas nouveau, comme le prouve la baisse tendancielle du nombre de BAFA délivrés chaque année depuis une quinzaine d'années. Trop de jeunes se détournent de ces métiers « du care », qui leur semblent peu valorisants, peu rémunérés, avec des temps morcelés et peu de perspectives d'évolution.

Il apparaît en outre nécessaire de créer de véritables passerelles entre l'animation volontaire, historique, et l'animation professionnelle, désormais bien installée.

La qualité des temps d'accueil périscolaires et extrascolaires dépend de l'engagement, des compétences et des valeurs portées par les équipes d'animation qui ont vocation à accompagner chaque jour les enfants pour grandir, découvrir, apprendre et se construire en citoyen de demain.



Objectifs opérationnels

- Développer de nouvelles modalités de recrutements des jeunes professionnels en favorisant l'apprentissage et la qualification (promotions apprentissages CPJEPS APSALC)
- Rendre les parcours professionnels potentiels lisibles en organisant des campagnes de communication adaptées, modernes et en lien avec les usages sociétaux
- Financer des BAFA en proposant des parcours permettant d'inscrire les jeunes dans un engagement durable et valorisant
- Travailler avec les acteurs de la formation professionnelle pour adapter les programmes des formations diplômantes pour qu'elles soient en prise avec les enjeux sociétaux des territoires.
- Prendre en compte les besoins managériaux des postes de direction dans les parcours de formation et notamment la gestion de la mixité des équipes
- Travailler les parcours professionnels pour éviter les phénomènes d'usure professionnelle et faciliter la reconversion des personnes.



Ressources mobilisables

- Acteurs du territoire de l'insertion professionnelle, de la formation professionnelle et de la jeunesse
- Direction des Ressources Humaines Ville de Dijon
- Caisse d'Allocations familiales de Cote d'Or
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale – Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Echéancier de réalisation

- 2024: réalisation d'un état des lieux partagé de l'emploi dans le domaine de l'animation à Dijon en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- Dernier trimestre 2024/début 2025:
 - Elaboration des actions à travailler : formation professionnelle et continue, valorisation des métiers et des parcours, mise en place de partenariats, création de passerelles entre l'animation volontaire et l'animation professionnelle
 - Définition des budgets prévisionnels
 - Engagement des partenariats
- 2025/2026: travaux sur les différents axes de travail retenus et validés



Résultats attendus

- Une valorisation de ces métiers et des parcours professionnels associés permettant une augmentation des professionnels qualifiés qui candidatent dans ces secteurs
- Une évolution de la qualification des professionnels permettant de répondre aux attentes qualitatives d'un accueil de loisirs
- Des formations initiales permettant aux professionnels d'appréhender tous les contours de leurs futurs métiers, de les préserver des risques associés à leurs fonctions et permettant de répondre aux besoins en évolution des enfants, des familles et des territoires.

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre de candidatures annuelles
- Evolution des qualifications des candidats
- Taux de turn over
- Nombre de partenariats institutionnels
- Evolution des parcours professionnels individuels

Axe 2 Enfance Fiche projet n°3

Améliorer les espaces éducatifs



Objectif stratégique

Rénover les locaux des accueils collectifs de mineurs

Diagnostic initial

La Ville de Dijon a adopté un ambitieux programme d'investissement de 75 M€ pour faire du patrimoine scolaire, périscolaire et extrascolaire, un patrimoine exemplaire d'ici 2030.



Les conditions d'accueil matériel des enfants et des professionnels font partie intégrante des enjeux éducatifs portés par la Ville en ce qu'elle concourt à offrir aux équipes éducatives et aux enfants un cadre fonctionnel et confortable favorisant les apprentissages et les activités de loisirs. Des travaux importants ont été réalisés sur les 20 dernières années puisque près de 65 M€ ont été consacrés à la rénovation de ces bâtiments.

Il convient désormais d'accélérer encore les réhabilitations énergétiques et les rénovations intérieures.

La sécurité des enfants et des personnels est également une priorité de la collectivité, il convient de compléter les équipements et dispositifs existants.

Enfin certains espaces extérieurs trop minéral nécessitent d'être désimperméabilisés.

Ces travaux concernent les temps de loisirs et concourent ainsi à améliorer la qualité des accueils périscolaires et extrascolaires



Objectifs opérationnels

Mise en œuvre du programme ambition éducative 2030, plan pluriannuel d'investissement de 75M € pour l'ensemble des groupes scolaires, suivant 3 axes principaux :

- Déconstruction des préfabriqués et/ou réhabilitation des bâtiments des accueils de loisirs Marmuzots, Baker, Colombière, Larrey, Eiffel et Voltaire ;
- Rénovation de bâtiments avec une priorité au traitement énergétique concernant notamment les structures suivantes : périscolaire et extrascolaire Jean Baptiste Lallemand (intégration de l'accueil de loisirs Marie Noël); périscolaires Colette, Buffon, Victor Hugo ;
- Traitement des extérieurs et des abords des établissements : Nord, Coteaux du Suzon, Maladière, Flammarion, Anjou, Château de Pouilly, etc



Points de vigilance

- travail participatif indispensable et mobilisation des usagers nécessaire aux différentes phases des projets : état des lieux, conception, déménagements, etc...
- Évolution des marchés impactant financièrement les projets



Ressources mobilisables

- Usagers : enfants, encadrants, partenaires
- Services de la collectivité
- Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or
- Entreprises privées
- Etat, Région, Europe



Echéancier de réalisation

Chantiers de 2020 à 2030 pour les 3 axes
Objectifs pluriannuels qui s'inscrivent dans un calendrier plus large que la présente CTG



Résultats attendus

- Un patrimoine immobilier énergétiquement performant pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et répondre aux objectifs du décret tertiaire 2030, intégrant également les problématiques de confort d'été ;
- Des locaux accueillants et confortables pour les usagers ;
- Une sécurisation optimale des enfants et des personnels dans les enceintes des bâtiments ;
- Des espaces extérieurs végétalisés, permettant une infiltration naturelle des eaux de pluie, constituant des îlots de fraîcheur et favorisant les pratiques ludiques

Indicateurs d'évaluation

- Diminution des consommations énergétiques, atteinte des objectifs du décret tertiaire 2030, neutralité carbone 2050 ;
- Satisfaction des enfants et des équipes à évoluer dans des espaces fonctionnels et rénovés répondant à leurs attentes ;
- Systèmes proactifs et bâtiments « protecteurs » lors des incidents permettant une mise en œuvre facilitée de la mise en sécurité des usagers ;
- Des espaces verts en nombre, accueillants et permettant aux enfants de s'épanouir en extérieur.

Axe 2 Enfance Fiche projet n°4

Garantir des vacances de qualité pour tous les enfants dijonnais



Objectif stratégique :

proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles pendant les vacances



Diagnostic initial

Reconnues comme un facteur d'épanouissement, les vacances sont aussi un marqueur d'inégalités, réalité encore aggravée par le contexte économique actuel (inflation). Les départs en vacances ne concernent ainsi actuellement que la moitié des français, contre 68% dans les années 1980-90.

Dijon, dont la population se caractérise par 15% de couples parentaux et 27% de familles monoparentales en situation de pauvreté, et un indice de fragilité des enfants de 18 contre 13 pour la moyenne nationale, compte vraisemblablement un certain nombre d'enfants qui ne partent pas en vacances. Ce sont probablement ceux dont les conditions d'habitat sont les moins favorables et qui sont donc plus exposés en période estivale aux fortes chaleurs.

Parmi eux, tous n'ont peut-être pas également accès, pendant ces périodes sans école qui représentent près de 80 jours par an, à des activités de loisirs éducatifs, complétant les apprentissages scolaires et intra-familiaux.

Parallèlement, les mises en garde croissantes concernant les effets néfastes d'une exposition aux écrans et réseaux sociaux, d'un éloignement de la nature notamment pour les publics urbains, et plus largement les alertes quant à la santé mentale des enfants, renforcent la nécessité de développer l'accès du plus grand nombre, notamment pendant les vacances, à des activités de qualité favorisant la socialisation, le bien-être et l'estime de soi ou encore l'ouverture culturelle et la découverte de son environnement.

L'offre portée par la ville de Dijon et par les acteurs associatifs sur le territoire dijonnais pendant les périodes de vacances est a priori importante, diverse et répartie sur l'ensemble du territoire : 15 accueils de loisirs offrant de 750 à 1500 places quotidiennes selon les périodes, Dijon sport découverte (1500 à 5300 places), activités proposées par les MEP comme les accueils jeunes et les ateliers de rue, les animations et sorties familles, etc.

L'enjeu est de parvenir à évaluer dans quelle mesure cette offre répond aux besoins de garde des parents actifs et aux besoins des enfants dijonnais, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, si elle est effectivement accessible au plus grand nombre (accessibilité financière, connaissance des possibilités, lisibilité et simplicité des procédures d'inscription, . . .) et d'envisager le cas échéant des actions de réajustement de l'offre.



Objectifs opérationnels

Mieux connaître les besoins

- Interroger les besoins et attentes des familles, leur connaissance de l'offre et des possibilités d'aide
- Interroger le vécu des enfants et caractériser les besoins et attentes selon les tranches d'âge
- Se doter d'outils de suivi des pratiques et besoins sur le long terme

Favoriser l'accès à l'offre existante

- Dresser un état des lieux de l'offre sur le territoire
- Améliorer la connaissance de l'offre et des aides possibles par les familles et les professionnels qui accompagnent les familles
- Faciliter l'accès du plus grand nombre et notamment des plus vulnérables (orientation, procédures d'inscription, tarification)
- Faciliter les départs en séjours collectifs

Ajuster l'offre au besoin

- Mesurer les écarts entre l'offre et les besoins, identifier les ajustements possibles sur le plan quantitatif et qualitatif
- Adapter les pratiques professionnelles pour répondre aux besoins et attentes



Dispositifs mobilisés

- Séminaire partenarial thématique
- Enquêtes publiques (familles / enfants / professionnels)
- Etudes statistiques
- Suivi de cohorts / de parcours individuels

Acteurs ressources

- Services de la ville – Direction enfance éducation, des sports, de la culture, proximité citoyenneté, CCAS, etc.
- Caisse d'allocations familiales de Cote d'Or
- Maisons d'éducation populaire
- Associations d'éducation populaire
- Clubs sportifs, acteurs culturels, . . .
- Travailleurs sociaux PRE, CD



Calendrier

2^e semestre 2024 – élaboration d'une méthodologie

2025 – diagnostic partagé, propositions, chiffrage

A partir de la fin 2025 – Mise en œuvre



Résultats attendus

Mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs du territoire

Accès à des vacances de qualité pour le plus grand nombre

Indicateurs d'évaluation

Taux de fréquentation des dispositifs du territoire

Taux de départ des enfants dijonnais en séjour collectif

Niveau de satisfaction des usagers

Taux de recours aux aides existantes par les familles

Axe 2 Enfance Fiche projet n°5

Faciliter le parcours des usagers



Objectif stratégique :

Faciliter les démarches administratives des familles pour les temps périscolaires et extrascolaires
Mettre à disposition des familles des espaces numériques d'information sur les activités des accueils de loisirs



Diagnostic initial

- Amélioration et simplification du parcours usager
- Amélioration de la communication à destination des familles, valorisation de la politique éducative municipale



Objectifs opérationnels

- Réalisation d'un diagnostic des outils et des processus existants
- Définition des besoins
- Proposition d'un plan d'action
- Evaluation



Ressources mobilisables

- Usagers
- Direction du numérique, Direction enfance education, service accueil du public
- Caisse d'Allocations familiales de Côte d'Or
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale : ERUN (enseignants référents pour les usages du numérique)



Echéancier de réalisation

- 2025 : plateforme inscription
- 2026 : volet accueil de loisirs ENT



Résultats attendus

- Mettre à disposition des plateformes d'inscription accessibles, ergonomiques et faciles d'utilisation
- Créer des espaces d'information des familles sur les temps de loisirs, en lien avec les ENT des écoles (environnements numériques de travail)

Indicateurs d'évaluation

- Taux de satisfaction des usagers sur les processus d'inscription et de réservation
- Nombre d'espaces d'information sur les activités et actualités des accueils de loisirs mis à disposition des familles
- Taux de consultation

Axe3 Jeunesse Fiche projet n°1



Politique jeunesse de la ville de Dijon 2024-2027

Conseil municipal du 25 mars 2024



OBJECTIF STRATEGIQUE :

Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des jeunes



OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Poursuivre et améliorer la couverture territoriale de la Ps jeunes

L'engagement de la ville est de soutenir la créativité des jeunes et leur capacité à prendre des initiatives. La ville souhaite également faciliter l'accès aux droits pour tous les jeunes dans chaque quartier. L'intention de la ville est d'agir, avec l'ensemble de ses partenaires, sur les différents leviers d'action afin de permettre l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés : ce sont par exemple les espaces jeunes des Maisons d'éducation populaire (MEP) et les chantiers éducatifs jeunes (MEP...)

- Logiques participatives
- Adaptation aux attentes et besoins des jeunes
- Objectif d'innovation
- Evolution qualitative de l'offre jeunesse
- Soutien de la professionnalisation des animateurs et référent jeunesse
- Déploiement des promeneurs du net
- Pilotage territorialisé des dynamiques jeunesse (échelle des quartiers) : mobilisation du réseau des partenaires de la jeunesse, réseau qui est une composante de la gouvernance de la nouvelle politique jeunesse



2. Renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes et soutenir les parents dans leur rôle autour de ces thématiques

Avoir accès aux outils numériques et en maîtriser l'usage sont deux conditions devenues indispensables aux jeunes pour réussir leur parcours de vie. La ville soutient des actions de médiation numérique et favorise les initiatives destinées à permettre l'accès aux ressources et aux équipements numériques : la mobilisation des espaces de ressources numériques autour d'actions en direction des jeunes, et le soutien au CRIJ BFC pour les ateliers d'information collective et les actions pour les publics les plus éloignés de l'information

- Éducation à la citoyenneté et prévention des risques : La ville s'engage à former les jeunes à la compréhension du monde du numérique, aux relations avec les réseaux sociaux ou encore au cyber-harcèlement. La ville sera partie prenante d'un réseau d'acteurs de l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux pour contribuer à l'autonomie et à la sécurité des jeunes : des parcours de formation dédiés au numérique et aux réseaux sociaux, et des sensibilisations et des formations à l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux
- Accompagnement des parents



Objectifs opérationnels :

1. Poursuivre et améliorer la couverture territoriale de la Ps jeunes
2. Renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes, et soutenir les parents dans leur rôle



Résultats attendus

1. Permettre l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de jeunes impliqués
- Nombre de projets initiés par les jeunes
- Nombre de chantiers éducatifs, de sorties positives pour les jeunes
- Taux de satisfaction des jeunes concernés...

2. Permettre l'accompagnement des publics éloignés du numérique et l'accès aux ressources et équipements numériques

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'utilisateurs bénéficiaires
- Nombre d'espaces de ressources numériques
- Nombre d'accompagnements réalisés
- Taux de satisfaction des utilisateurs dans le déploiement des nouveaux espaces de ressources numériques
- Taux de consultation..



Ressources mobilisables

- Utilisateurs et leurs familles
- Associations locales : CESAM, MEP, CRIJ BFC...
- Maisons d'éducation populaire (MEP), Acodège...
- Caisse d'Allocation Familiales de Côte d'Or
- Ville de Dijon (démocratie locale, vie des quartiers, jeunesse, action sociale, numérique politiques contractuelles...)...



Echéancier de réalisation

- Mise en œuvre continue
- Déclinaison annuelle

Axe 3 Jeunesse Fiche projet n°2

**Politique jeunesse de la ville de Dijon
2024 - 2027**
Conseil municipal du 25 mars 2024



OBJECTIF STRATEGIQUE :

Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen

OBJECTIFS OPERATIONNELS



1. Poursuivre le soutien financier aux dispositifs innovants de logement des jeunes en particulier pour les étudiants et les apprentis

Dijon, ville de la gastronomie, souhaite favoriser l'accès à une alimentation saine et durable. Dijon travaille également avec les acteurs du territoire pour favoriser l'accès à une offre de services de logements pour le plus grand nombre : l'observatoire territorial du logement étudiant et le soutien aux colocations à projets solidaires (KAPS)



2. Faciliter l'accès au BAFa pour favoriser l'engagement citoyen, et l'insertion sociale et professionnelle

La ville souhaite faciliter l'accès aux droits pour tous les jeunes dans chaque quartier. L'intention de la ville est d'agir, avec l'ensemble de ses partenaires, sur les différents leviers d'action afin de permettre l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés : l'aide au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs



3. Associer les jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent

L'engagement de la ville vise à donner une place plus importante aux jeunes à Dijon pour qu'ils aient envie de s'y investir. La place des jeunes dans la ville constitue la pierre angulaire de la politique jeunesse. Il s'agit d'offrir de nouveaux espaces dédiés à l'apprentissage de la liberté d'expression, de la connaissance et de l'ouverture d'esprit : le Conseil participatif des jeunes, les Agoras jeunes, l'égalité femme-homme dans le cadre du mois de l'égalité et des Agoras jeunes, les Ateliers de quartier et les conférences-débats ouvertes à toutes les générations



4. Soutien aux initiatives et projets jeunesse

L'engagement de la ville est de soutenir la créativité des jeunes et leur capacité à prendre des initiatives. La ville souhaite encourager l'engagement individuel et collectif des jeunes en faveur de l'intérêt général : le certificat de participation citoyenne, le parcours citoyen et la participation des jeunes aux missions d'intérêt général (SNU, services civiques, corps européen de solidarité...), la découverte de la ville, son fonctionnement démocratique et ses métiers (services civiques de la ville, stagiaires, apprentis, jobs saisonniers...), les bourses municipales, l'engagement citoyen des jeunes (sapeurs-pompiers), l'aide aux projets des jeunes (soutien au CLAP) et l'aide aux stages de 3^{ème}



Objectifs opérationnels :

1. Poursuivre le soutien financier aux dispositifs innovants de logement des jeunes
2. Faciliter l'accès au BAFA
3. Associer les jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent
4. Soutien aux initiatives et projets jeunesse



Résultats attendus

1. Favoriser l'accès à une offre de services de logements pour le plus grand nombre

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires et de jeunes mobilisés dans le cadre de l'action KAPS
- Nature et nombre de projets menés
- Taux de satisfaction des bénéficiaires

2. Permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de jeunes concerné
- Nombre de projets de formation
- Taux de satisfaction des jeunes...

- 3 Création de nouveaux espaces de libertés et d'expression pour une participation des jeunes à la vie de la cité

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de jeunes impliqués à l'échelle des quartiers et de la ville
- Nombre de conférences, débats organisés
- Nombre de projets portés et mis en œuvre
- Taux de satisfaction des jeunes
- Taux de consultation...

4. Encourager l'engagement individuel et collectif des jeunes en faveur de l'intérêt général et permettre la réalisation de projets

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de jeunes impliqués, mobilisés
- Nombre d'actions, de projets, de parcours menés
- Nombre de bourses accordée
- Taux de satisfaction des jeunes sur les parcours proposés

Axe3 Jeunesse Fiche projet n°3

**Politique jeunesse de la ville de Dijon
2024 - 2027**
Conseil municipal du 25 mars 2024



OBJECTIF STRATEGIQUE :

**Favoriser l'accès aux droits et aux services
des jeunes et de leur famille**

OBJECTIFS OPERATIONNELS



1. Information sur les droits, loisirs, sport, culture, vacances, médiation numérique...

La ville entend proposer à la jeunesse une série d'actions et activités sur l'ensemble des quartiers : l'accès aux pratiques sportives et l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. L'engagement de la ville est de favoriser le bien-être et la bonne santé des jeunes, elle s'engage à mettre en place des actions fortes dans le cadre du nouveau Contrat Local de Santé : l'accompagnement à la santé des jeunes à travers le contrat local de santé (informations aux jeunes...)

Avec sa double labellisation diversité et égalité, la ville souhaite impliquer les jeunes dans la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes-hommes en s'investissant dans le label diversité et égalité femmes-hommes.

L'engagement de la ville est de favoriser le bien-être et la bonne santé des jeunes : les permanences de la Maison des adolescents et des parents dans les quartiers.

La ville souhaite valoriser davantage les actions initiées par la jeunesse et mieux communiquer sur les actions proposées pour les 12-25 ans : des outils d'information et de communication destinés aux jeunes, l'Info jeunes Dijon du CRIJ BFC, la promotion des actions dédiées à la jeunesse sur le territoire par « l'aller-vers », le soutien au CRIJ BFC pour les ateliers d'information collective et les actions pour les publics les plus éloignés de l'information.



2. Accompagnement à la décohabitation

Dijon, ville de la gastronomie, souhaite favoriser l'accès à une alimentation saine et durable. Dijon travaille également avec les acteurs du territoire pour favoriser l'accès à une offre de services de logements pour le plus grand nombre : le soutien aux colocations à projets solidaires (KAPS) et le soutien aux associations de lutte contre la précarité alimentaire.



Objectifs opérationnels :

- 1; information sur les droits, loisirs, sport, culture, vacances, médiation numérique
- 2; Accompagnement à la décohabitation



Résultats attendus

1. Permettre l'information et la communication sur les actions proposées aux jeunes

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions proposées aux jeunes
- Nombre de bénéficiaires
- Taux de satisfaction des jeunes sur le niveau d'information
- Taux de consultation...

2. Permettre l'accès à une offre de services de logements pour le plus grand nombre

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires et de jeunes mobilisés dans le cadre de l'action KAPS
- Nature et nombre de projets menés
- Taux de satisfaction des bénéficiaires...



Ressources mobilisables

- 1; information sur les droits, loisirs, sport, culture, vacances, médiation numérique –

- Usagers
- Acteurs du réseau jeunesse et associations locales
- CRIJ BFC
- Ville de Dijon (démocratie locale, vie des quartiers, jeunesse, action sociale, sport, culture, santé, numérique, communication...)

- 2; Accompagnement à la décohabitation :

- Usagers, en particulier étudiants et apprentis
- Etat, Région
- Caisse d'Allocation Familiales de Côte d'Or
- Bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat...)
- CROUS
- Associations locales (AFEV, lutte contre la précarité alimentaire...)
- Ville de Dijon (démocratie locale, vie des quartiers, jeunesse, action sociale, politiques contractuelles...)



Echéancier de réalisation

- Mise en œuvre continue
- Déclinaison annuelle
- Expérimentation du programme de colocations à projets solidaires (KAPS) sur la période 2023-2025
- Mise en œuvre continue de l'observatoire territorial du logement

Axe 4 Animation de la vie sociale

Fiche projet n°1



Une nouvelle étape dans la relation entre les associations d'éducation

populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale, la CAF de

Côte d'Or et la ville de Dijon



Objectif stratégique

Mettre en œuvre le nouveau cadre d'orientation pour les années à venir.

Renforcer le dialogue de gestion avec les associations d'éducation populaire autour des axes du référentiel



Diagnostic initial

Les associations d'éducation populaire jouent un rôle essentiel dans l'animation des quartiers. Une étude relative à ces structures, en 2013, a mis en avant deux caractéristiques importantes de l'offre dijonnaise, sa diversité et ses déséquilibres territoriaux. Il est donc apparu indispensable d'envisager un schéma volontariste d'amélioration de cette politique d'animation territoriale.

Par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté le Schéma de Développement des Structures de Quartier 2015-2019, afin de doter chacun des neuf quartiers dijonnais d'une structure socioculturelle, agréée centre social et en gestion associative. L'objectif était que chacune de ces structures construise un projet éducatif et social global, animé par une association d'éducation populaire, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Ville. Ce projet arrimé aux réalités de son territoire de rattachement, est fondé sur une large association des acteurs locaux et une implication forte des habitants dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Le schéma de développement 2015-2019 des structures de quartier reposait sur quatre principes :

- aboutir à une offre équilibrée répartie sur neuf quartiers dijonnais ;
- contenir la contribution de la Ville au niveau actuel (4 millions d'euros par an) ;
- proposer un projet éducatif et social par territoire reprenant le cadre de la circulaire CNAF de 2012 (9 agréments centre social) ;
- tendre vers une gestion associative de l'ensemble des équipements.

Ce projet d'animation de la vie sociale est porté par la combinaison des finalités qui animent aujourd'hui les associations d'éducation populaire, et décliné au sein des MEP et des accueils jeunes. Il contribue à la mise en œuvre des politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives de la Ville et constituera une base d'animation du partenariat local notamment dans le cadre de la CTG.

Le renforcement de la participation et de l'implication des habitants est également un axe fort du projet. Le schéma de développement, après 6 années de construction, arrive à une étape de maturité. Dans chacun des quartiers, tenant compte de l'ensemble des spécificités qui le compose, chaque association d'éducation populaire a construit, durant cette période, un projet d'animation de la vie sociale propre, en cohérence avec les objectifs annoncés. Ce cheminement a trouvé son équilibre et sa dynamique grâce à une relation partenariale structurée, constructive et respectueuse de la place de chacun entre les représentants des associations d'éducation populaire, la CAF, les habitants et la Ville. Cette réussite se doit d'être identifiée comme un travail collectif, qui s'inscrit dans une dynamique en perpétuel mouvement, nécessairement influencée par l'évolution de notre société, de la vie et des besoins des habitants.



Objectifs opérationnels

5 axes structurants et prioritaires :

Axe 1 - Favoriser la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitants

La ville de Dijon a fait fortement évoluer sa politique de participation citoyenne, en créant les conditions d'expression et de concertation avec les habitants chaque fois que cela est possible. Les maisons de quartier de par leur proximité avec les citoyens favorisent le pouvoir d'agir des habitants placé au centre de leur agrément centre social.

La municipalité souhaite aller encore plus loin, en positionnant les associations d'éducation populaire comme des lieux ressources de la participation, où chaque collectif d'habitants a la possibilité d'accéder à une salle pour se réunir, échanger, éventuellement trouver un appui pour organiser des échanges, un projet collectif. Véritable lieu de dynamique participative, il s'inscrit dans la continuité de la longue histoire de l'éducation populaire dans laquelle chaque habitant peut à côté de chez lui renouer avec l'échange, le collectif et participer à la vie de son quartier, de la cité.

Chaque lieu trouvera son identité propre en fonction de la volonté des participants et de leurs idées, café associatif, espace de rencontre, fab lab, tiers lieu, tout ça à la fois, peu importe, il s'agit là de créer les conditions du pouvoir d'agir ensemble.

Axe 2 - Développer une animation de proximité autour de pratiques innovantes comme « l'aller vers » et « le faire avec les habitants »

Les expériences menées par les associations d'éducation populaire auprès et avec les habitants durant ces 5 dernières années ont démontré le besoin de mettre en œuvre une animation des actions en prise directe avec la vie des usagers.

En effet, la résolution des difficultés sociales rencontrées par les habitants passe nécessairement par une relation « du faire ensemble », à la fois dans un cadre collectif en très grande proximité mais aussi à titre individuel dans la réalisation de démarche avec des pairs. Agir dans ce sens nécessite de définir une démarche qui favorise ces transformations basées sur quelques principes à articuler :

- Le pied d'immeuble par exemple est un lieu intermédiaire. Situé entre l'intimité de l'habitation privée et l'espace extérieur éloigné ou inconnu souvent insécurisant, il rassure et favorise la relation de confiance.
- Le cadre de l'activité collective où l'action de faire ensemble, de fabriquer, de réaliser construit une réussite collective qui structure le lien et favorise l'intérêt à l'autre, à un pair, à un voisin, une voisine et le respect mutuel.
- La nature des activités et les supports d'animation proposés, de type ateliers de fabrication (bois, cuisine, réparation, jardinage, etc.), revêtent un intérêt important dans les effets attendus.
- L'Organisation d'animation d'activités culturelles et de manifestations festives (ciné plein-air, fêtes de quartier...) consolide les liens entre les habitants et les maisons de quartier. Ils sont l'occasion pour les habitants, chacun à son niveau par choix ou opportunité, de prendre de nouvelles responsabilités voire d'engagement en tant que bénévoles.

La démarche d'« aller vers » favorise la mobilisation des habitants dans leur quartier pour provoquer progressivement la rencontre et rendre les usagers acteurs de la vie sociale via des pratiques collectives. L'enjeu est d'impliquer et de faire participer les habitants à l'action qui est menée à l'échelle du quartier, mais aussi progressivement au fonctionnement des maisons de quartier.

Axe 3 - Accompagner l'usage des outils numériques

La municipalité veut renforcer et rendre prioritaire la mobilisation et les actions qui concourent à réduire ces inégalités d'accès et accompagner les usagers dans la sensibilisation et l'utilisation du numérique. Pour ce faire, elle souhaite que les agents d'accueil, les animateurs, les professionnels qui travaillent avec les familles dans les associations d'éducation populaire soient mobilisés et intègrent le réseau des aidants numériques.



De plus, elle met à disposition des associations d'éducation populaire les espaces numériques pour accueillir et former les habitants en soutenant l'installation des équipements nécessaires (bornes numériques, scanner, imprimante, double écran, etc.) dans les espaces d'accueils pour favoriser l'accompagnement des usagers. Cette démarche vise à rendre autonomes les habitants dans l'utilisation quotidienne des supports numériques, il est donc nécessaire de former et de guider les usagers dans une démarche de « faire avec » et non de « faire à la place ». La ville propose et met gratuitement à la disposition des professionnels des formations spécifiques adaptées aux enjeux de l'illectronisme et de l'accompagnement des personnes en difficulté.

Cet axe de travail prioritaire doit permettre aux habitants d'accéder à leurs droits dans de bonnes conditions.

La ville souhaite dans cet axe numérique que les professionnels des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale prennent en compte et soient présents dans ce monde numérique au même titre que l'animation historique de quartier.

Axe 4 - Construire des parcours éducatifs pour les jeunes vers l'autonomie et la vie adulte

Le terme jeunesse embrasse une tranche d'âge assez large allant de 12 à 25 ans au cours de laquelle les préadolescents-es passent par différentes phases et apprentissages les menant à la vie autonome d'adulte.

La démarche d'acquisition d'une autonomie se construit à partir d'une succession d'expériences acquises à travers différentes confrontations à la réalité de façon collective ou individuelle. Arrivés à l'âge de 18 ans, les jeunes deviennent adultes et responsables de leurs actes face à la société. Il convient donc qu'ils soient bien formés pour pouvoir assumer sereinement leur place.

La ville souhaite, à partir de sa politique municipale en matière de jeunesse, que chaque associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale, en fonction des besoins des jeunes de son quartier, décline un plan d'action en direction de ces derniers. Celui-ci exposera les objectifs et les actions à destination ou au bénéfice des jeunes en fonction de la tranche d'âge. Dans le cadre du dialogue de gestion ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'échanges afin d'ajuster les orientations et actions au regard du bilan présenté.

Axe 5 – Accompagner la parentalité

Au cœur de l'action d'un centre social, l'accompagnement des parents à la fonction parentale doit être renforcé. L'approche plus spécifique de la fonction parentale est associée à une conception de la socialisation, un apprentissage progressif du vivre-ensemble qui commence dans la cellule familiale pour l'enfant. La famille est une cellule de production et de protection de la vie biologique, sociale, économique, psychique, affective ; un lieu des premiers processus de la transmission des savoirs, savoir-faire, valeurs nécessaires pour former à l'autonomie les générations montantes ; une cellule de solidarités essentielles dont la dimension d'espace privé doit être protégée, pour être en capacité de se confronter à l'espace public vers lequel elle conduit l'être en formation.

Éduquer est ainsi un processus de coproduction entre tous les acteurs concernés, que peut enrichir l'approche du développement social et local.

Fort de ces effets, et des enjeux pour les parents, la ville souhaite accentuer avec les associations d'éducation populaire cet accompagnement à la fonction parentale à plusieurs niveaux :

- Un renforcement des actions de proximité en direction des parents
- Une coordination des acteurs. Par sa position centrale dans les quartiers, la maison de quartier est un acteur qui favorise la coordination des partenaires qui interviennent avec les parents
- Une action renforcée en matière de réussite scolaire, particulièrement en révisant et renforçant le dispositif d'accompagnement à la scolarité, en accentuant l'association et la participation des parents dans chaque quartier.



Le rôle attendu des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale à l'échelle de leur territoire

Depuis 2015 le schéma de développement des structures de quartier a permis de mettre en place une dynamique collective en direction des habitants de l'ensemble des quartiers de Dijon. De nombreuses actions et expériences ont vu le jour à l'initiative des associations d'éducation populaire ou de collectifs avec un soutien de la ville dans un dialogue de gestion toujours constructif et créatif.

Dans le cadre du partenariat que la ville a contractualisé avec chacune des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale, la municipalité souhaite renforcer ce dialogue de gestion autour des axes du référentiel

Les rendez-vous d'évaluation constructive et d'enrichissement des projets

Depuis de nombreuses années, la ville a souhaité, à la suite des différentes sollicitations des associations pour soutenir leur démarche d'éducation populaire et d'animation sociale de proximité, structurer son soutien et la relation partenariale dans une contractualisation déclinée et évaluative.

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) définit, dans une relation contractuelle constructive et évolutive, les objectifs de travail partagés entre l'association d'éducation populaire et la collectivité en direction des habitants du quartier et plus largement de la ville et détermine les moyens consacrés par la collectivité au soutien de l'association.

La ville veille à respecter le fonctionnement et les orientations des associations, tout en étant attentive à ce que les objectifs et les actions qu'elle soutient dans le cadre contractuel soient en adéquation avec les politiques publiques qu'elle a arrêtées.

Le dialogue de gestion au travers de rendez-vous annuels permet d'aborder le suivi des axes définis collectivement qui font l'objet de la CPOM. Ces temps de travail réunissent les élus associatifs et de la ville, l'équipe dirigeante de l'association d'éducation populaire et les techniciens des services en charge du suivi du dossier.

A cette occasion, l'association présente un document de bilan annuel des réalisations et des avancées pour les axes définis, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs (sur la base d'un support d'évaluation annexé à la CPOM) ainsi que les perspectives pour l'année à venir.

Les échanges permettent d'aborder dans le détail certaines priorités ou difficultés rencontrées et d'examiner les solutions et ajustements proposés par l'équipe associative. Les représentants de la ville expriment à cette occasion leur remarque, leur souhait, leur proposition et leur accord ou désapprobation. C'est dans le dialogue et l'échange que les compromis sont trouvés et font l'objet au besoin d'un avenant à la CPOM initiale.

Par ailleurs, d'un commun accord entre l'ensemble des représentants des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale et de la ville de Dijon en novembre 2021, il a été décidé de renouveler plusieurs fois par an, une rencontre collective, l'occasion d'aborder et d'échanger autour de différents sujets de vie de la ville et de ses quartiers.

Résultats attendus

- Favoriser le pouvoir d'agir des habitants
- Favoriser la mobilisation des habitants dans leur quartier et rendre les usagers acteurs de la vie sociale à travers des pratiques collectives
- Accueillir et former les habitants en soutenant l'installation d'équipements dédiés au numérique et favoriser l'accompagnement des usagers sur le numérique
- Permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et encourager leur engagement individuel et collectif en faveur de l'intérêt général
- Permettre un accompagnement à la fonction parentale

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'usagers impliqués, mobilisés
- Nombre d'actions, d'animations de proximité, de parcours éducatifs et d'accompagnements réalisés
- Nombre d'espaces dédiés à l'accompagnement des usagers sur le numérique
- Qualité des projets réalisés, taux de satisfaction des usagers et taux de consultation...

Axe 4 Animation de la vie sociale

Fiche projet n°2

Renforcer la coopération Ville Caf



Objectif stratégique

- Accompagner les MEP, agréées Centre social par le conseil d'administration de la Caf, dans leurs actions et la mise en œuvre de leurs projets sociaux dans le respect des orientations de la ville de Dijon et des obligations réglementaires liés à un agrément Caf

Objectifs opérationnels

- Articuler au mieux les CPOM Ville/association et les agréments Caf sur les échéances, instances de suivi et démarches évaluatives
- Soutenir les instances de gouvernance des projets
- Accompagner les professionnel.les des structures
- Initier des démarches évaluatives adaptées (impact social, pluri-annualité...)



Diagnostic initial

Un partenariat historique entre la ville et la Caf dans le cadre du Schéma de développement des structures de quartier (SDSQ défini en 2015) à poursuivre et adapter à la suite du déploiement des 9 structures AVS

Point de vigilance

Cohérence des attendus de la ville et des critères d'agrément centre social (Animation Globale et Coordination, Animation Collective Famille...)



Acteurs ressources

- Ville de Dijon
- Caisse d'allocations familiales de Côte- d'Or
- Maisons d'éducation populaire
- Associations d'éducation populaire
- Ensemble des partenaires locaux impliqués dans l'animation de la vie sociale

Dispositifs mobilisables

- DLA, accompagnement méthodologique par des tiers
- Démarches formatives
- Instances de concertation
- Fiches actions AVS du SDSF
- Accompagnement par la fédération des CS de Côte d'Or



Calendrier

Mise en œuvre continue

Déclinaison annuelle

Temps individuel MEP - Ville - CAF, pour faire un point par territoire, notamment dans les périodes de renouvellement des agréments de Projet social

Participation des chargés de conseils et de développement de la CAF à la réunion mensuelle des MEP, en fonction du besoin



Résultats attendus

- Participation des habitants
- Pertinence des projets sociaux
- Capacité d'innovation des structures
- Pérennité financière des associations

Indicateurs d'évaluation

- Résolution des situations complexes
- Qualité des projets sociaux en vue d'un agrément
- Adaptation de l'offre

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance de cette convention est assurée conjointement par la Caf de la Côte-d'Or et la Ville de Dijon, conformément à l'article 6 de cette convention.

Le pilotage de la Convention Territoriale Globale

Le pilotage de la CTG est placé sous la coprésidence des trois adjoints au maire en charge de :

- la petite enfance, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes,
- l'éducation, la restauration bio et locale,
- la jeunesse, la vie associative, l'éducation populaire et les savoirs populaire,

... en lien avec la Direction et le Conseil d'administration de la Caf.

Il est administré par la Direction générale déléguée à la cohésion sociale, et plus particulièrement par le cadre en charge de la coordination des projets, en articulation avec la Direction du Développement des Territoires et des Services aux Familles et plus particulièrement le Secteur d'Accompagnement des Territoires et des Partenaires.

Un comité de pilotage dédié est en charge de :

- assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- valider les orientations et les ajustements nécessaires à la réalisation de la convention territoriale globale
- contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porter une attention particulière aux initiatives et aux innovations ainsi qu'à la mise en œuvre des actions sur le territoire.

Au regard des partenaires communs aux comités de pilotage de Génération Dijon et de la Cité Éducative et de la CTG, et après consultation des partenaires institutionnels de la Préfecture, la direction académique des services de l'Éducation nationale et de la CAF de Côte d'Or, il a été convenu de réaliser la tenue d'une seule instance d'une demi-journée une à deux fois par an. Le déroulement est séquencé de façon à respecter les délibérations nécessaires à chaque label ou dispositif.

Il s'agit ainsi d'éviter la démultiplication des instances en lien avec le nombre important de dispositifs et de démarches de territorialisation.

À ce titre, **le comité de pilotage est composé** comme suit, chaque partenaire représentant la contractualisation dont il est signataire :

- les maires adjoints qui coprésident la CTG,
- la Présidence et la direction de la Caf ou leurs représentants pour la CTG,
- le Préfet de la Côte-d'Or ou son représentant pour la Cité éducative
- le Conseil Départemental pour la Cité éducative,
- le Chargé de coopération de la CTG de la Ville et des coordinateurs thématiques Ville,

- les directions de la Ville en charge de la petite enfance, de l'enfance et de l'éducation ainsi que de la coordination des territoires,
- le responsable du Secteur d'Accompagnement des Territoires et des Partenaires accompagné des chargés de conseil et de développement de la Caf,
- des personnes ressources en fonction des sujets.

Le comité de pilotage est porté par la commune de Dijon. Il est préparé par le chargé de mission coordination DGD de la Ville de Dijon en lien avec le Responsable du Secteur d'accompagnement des Territoires et des Partenaires et les chargés de conseil Caf et coanimé avec la Caf de la Côte-d'Or.

Le comité de pilotage pourra évoluer dans le cas d'un élargissement des signataires par voie d'avenant durant la période de la convention.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité. La Caf sera destinataire de l'ensemble des contenus et donnera son aval avant diffusion.

Le comité se réunit au moins une fois par an ; l'année du renouvellement de la CTG est associée la présidence de la Caf ou son représentant.

Le comité de suivi

permettant la préparation des dossiers et leur mise en œuvre sera constitué coanimé par le Chargé de coopération Ctg Ville et le Responsable service accompagnement des Territoires Caf avec la participation :

- des coordinateurs thématiques de la Ville
- des chargés de conseil et de développement de la Caf
- la présence des partenaires en fonction des sujets abordés

Ce comité technique se réunira au moins une fois par an, en fonction des besoins et des évolutions des actions.



Les objectifs opérationnels liés :

- Faire converger les différentes démarches territoriales,
- Clarifier la comitologie, le rôle et la composition des instances,
- Gagner en efficacité et réactivité,
- Faire vivre un partenariat stratégique et sa déclinaison opérationnelle,
- Ajuster les priorités et actions,
- Animer et coordonner le déploiement des actions avec les partenaires et les acteurs,
- Evaluer les actions.

La coordination à l'animation de la Ctg

Les principes de la coordination globale et des coordinations thématiques sont les suivants :

- Un travail collectif à partager pour une structuration clarifiée.
- Un espace d'interconnaissance et d'échange autour des enjeux, des pratiques et des politiques publiques à mettre en oeuvre ensemble.
- Un travail de définition méthodologique collectif et mis en commun pour gagner en efficacité.
- Des instances de travail qui favorisent la créativité collective des réponses à apporter aux besoins des usagers.

Deux types d'enjeux pour la coordination :

- Thématique : petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, culture, sports, etc.
- Territoriale : à l'échelle d'un périmètre défini, à l'échelle du découpage des 9 quartiers. Cependant la question se pose des périmètres différents d'une direction à l'autre, 4 à la DEE, 5 à la PE, etc... Il conviendra pendant la durée de la CTG d'affiner les modalités de coordination territoriale, notamment des périmètres d'organisation des services.
- Définition d'interlocuteurs uniques en fonction des politiques publiques et des financeurs, notamment pour la Cité éducative et génération Dijon, la politique de la ville, la PRE, les PAD.

Des éléments à prendre en compte pour cette organisation

- Une volonté de clarification/simplification à l'occasion de la mise en œuvre des projets de territoire.
- Des formes de concertation/coordination sont existantes dans certains quartiers du fait de l'histoire et des initiatives, il convient de les prendre en compte, de s'y adosser plutôt que de réinventer et superposer les instances.
- Une identification claire des objectifs de cette coordination à chaque niveau ainsi que de la personne qui porte la fonction.
- Nécessité dans le cadre de la CTG de définir un chargé de coordination territoriale.
- Une prise en compte, à l'instar du COPIL cité éducatif/génération Dijon/CTG, de l'ensemble des dispositifs à intégrer à la démarche, PAD, Politique de la ville, PRE, etc. de façon à être efficace dans le partage d'information et d'identification de qui fait quoi.

Organisation à mettre en œuvre :

Au-delà des directions territorialisées identifiées, quels ressources et interlocuteurs de la ville pour chaque politique publique dans les quartiers pour les services non territorialisés sport, culture, santé, etc.

Trois niveaux sont définis :

1. Un pilotage et une coordination générale placés auprès de la Direction générale déléguée à la Cohésion sociale.

Cette tâche sera confiée à un-une chargé-e de coopération de la CTG rattaché au pilotage des politiques publiques de la Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale à compter de janvier 2025.

2. Une coordination thématique par axe est confortée avec l'organisation suivante :

Petite enfance confiée à la direction de la petite enfance

Enfance confiée à la direction de l'enfance et de l'éducation

Jeunesse confiée à la cellule jeunesse au sein de la future direction démocratie locale, vie associative, jeunesse

Animation de la vie sociale confiée au service démocratie locale de la future direction démocratie locale, vie associative, jeunesse

3. Une coordination territoriale en 9 territoires à Dijon.

Dans le cadre de la mise en place des projets de territoire dans les neuf quartiers, les chargés de développement placés sous l'autorité de la future direction de la coordination des territoires, auront en charge la coordination par territoire. Ils-elles seront en lien privilégié avec chacune des directions thématiques citées précédemment.

Cette coordination s'attachera à prendre en compte les dynamiques de concertation et de coordination existantes en veillant à s'adapter à elles et à les compléter plutôt que de créer de nouvelles instances supplémentaires.

Il conviendra de prendre en compte dans la coordination élargie les directions de l'Hygiène/santé, de la Culture et des Sports, du logement. Une réflexion est à mener quant aux moyens spécifiques à mettre en œuvre dans la dimension quartiers, pour préparer les sujets à décliner pour des directions concernées.

Objectifs/actions inscrit(e)s à la présente CTG :

- Mise en place d'un séminaire annuel de coordination avec une approche transversale à mettre en œuvre à l'échelle territoriale. Ce serait un temps fort dans chaque quartier à l'initiative du chargé de coordination territorial. Ce format permettra de faire vivre la fonction de veille sociale et sera au service du suivi et de la mise en œuvre de la Ctg dans les 9 quartiers
- Participation aux journées réseau départemental, animé par la Caf, des Chargés de Coopération
- Redéfinition des moyens/postes financés dans le cadre de la CTG, pour être en adéquation avec la définition de la convention de gestion existante ; répartition poste de coordination PE/Enfance/Jeunesse.
- Le calendrier :

Quartier	1 ^{er} semestre 2024	2 ^{ème} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Toison d'Or			
Grésilles			
Maladière			
Université			
Chevreul-Parc			
Centre-ville			
Bourroches			
Fontaine d'Ouche			
Montchapet			

Dans le cadre de la refonte des moyens dédiés à la coordination, il conviendra d'identifier la future structuration et la description des postes financés pour le 1er janvier 2025.

Cf. Convention de pilotage de la Ctg sur cet objet.



**CTG CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE**

Séminaire annuel de coordination

Animation d'une fonction de veille sociale
Animation territoriale au service du suivi et de
la mise en oeuvre de la Ctg dans les 9
quartiers

Pour l'animation de la Vie sociale

- Une instance régulière Ville-CAF.
- Un temps individuel MEP - Ville - CAF, pour faire un point par territoire, notamment dans les périodes de renouvellement des agréments de Projet social.
- Une participation des chargés de conseils et de développement de la CAF à la réunion mensuelle des MEP, en fonction du besoin.

Réseau/coordination interne Ville

Chargé de la mise en œuvre
opérationnelle du plan d'actions

Un pilotage et une coordination générale
placés auprès de la Direction générale
déléguée à la Cohésion sociale. confiée à un-
une chargé-e de mission (soit le/la Chargé(e)
de coopération Ctg)

Une coordination thématique par axe :
Petite enfance, Enfance, Jeunesse et
Animation de la vie sociale

**Une coordination territoriale en 9
territoires à Dijon.**

Dans le cadre de la mise en place des projets
de territoire via les chargés de
développement placés sous l'autorité de la
future direction de la coordination des
territoires

ANNEXE 5 – Évaluation

S'il convient d'évaluer chacune des actions de la CTG (afin d'être en capacité de les ajuster, voir de les corriger), ceci n'a de sens que si leur évaluation est reliée à une approche globale, à savoir celle de l'évaluation de la CTG, en tant que telle ou encore celle d'un ensemble d'opérations représentatives de la CTG.

L'évaluation de la CTG se fera donc au fil de l'eau à travers une double démarche :

Une évaluation intégrée à chacune des fiches projet à travers le suivi des indicateurs d'évaluation prévus dans chacune des fiches et renvoyant à ses objectifs propre. Cette évaluation sera confiée aux référents thématiques de chacune des fiches projet.

Le format des indicateurs d'évaluation peut prendre différentes formes. La recherche de mesure d'impact sera privilégiée. Elle revient à quantifier/qualifier les effets générés, positifs ou négatifs, pour un projet dans sa globalité ou pour une action en particulier. Il peut s'agir des effets intentionnels ou non, directs ou indirects, et sur l'ensemble des parties prenantes.

Le(la) chargé(e) de coopération territoriale produira annuellement un tableau récapitulatif complet de l'état d'avancement des fiches projet, comprenant les indicateurs d'évaluation et le mettra au débat lors du séminaire annuel de coordination puis soumettra aux membres du comité de pilotage les principales conclusions.

Un protocole de suivi et d'évaluation sera construit en amont afin de préciser la reformulation des objectifs [de l'évaluation] et de sa gouvernance à travers :

- La définition des outils et indicateurs de suivi (quantitatif et qualitatif),
- Les moyens humains et financiers mobilisés,
- Les modalités prévues de participation des habitants,
- Le type d'évaluation (externe, interne, etc...),
- Les principales questions évaluatives et les méthodes liées d'évaluation.

Une évaluation à mi-parcours sera menée afin de confirmer la pertinence des axes stratégiques et si besoin permettra aux membres du comité de pilotage de réorienter ces axes stratégiques ou d'en intégrer d'autres.

Le choix des questions évaluatives et des objets à évaluer sera soumis à l'approbation des signataires de la CTG et conditionnera en partie les types de méthodes d'évaluation mise en œuvre.

Seront, notamment visés les deux points suivants :

- Le pilotage et la coordination mise en œuvre sont-ils en cohérence avec les objectifs poursuivis et les résultats attendus ? Notion de stratégie territoriale, de dynamique transversale et plus-value de la gouvernance
- Dans quelle mesure la CTG s'inscrit-elle dans la participation des habitants?

L'évaluation s'appuiera sur trois types d'outils :

- Une cartographie des acteurs impliqués,
- Un tableau de suivi des fiches Projet,

- Un outil de veille sociale et de suivi de l'évolution des réalités sociales (en lien avec l'observatoire de la cohésion sociale et à terme via les contributions de l'observatoire de la petite enfance et l'observatoire de l'enfance (en projet)).

La démarche évaluative pourra s'appuyer sur les apports en données de la Cellule d'Appui et de Pilotage de la Caf 21, dans le cadre des conventions existantes ou à venir.

**ANNEXE 6 – Décision du Conseil Municipal de la Ville de Dijon
en date du 23 septembre 2024**